



Rapport Financier Annuel

31 décembre 2017

Median Technologies SA

SOMMAIRE

Sommaire	- 2 -
Présentation du Groupe.....	- 3 -
a. Présentation Générale.....	- 3 -
b. Histoire de la société en date.....	- 4 -
c. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse.....	- 6 -
d. Actionnariat au 31 décembre 2017	- 7 -
e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions	- 7 -
Rapport de Gestion, Rapport sur le gouvernement d'entreprise et Rapport sur les autres résolutions.....	- 10 -
a. Rapport de Gestion.....	- 10 -
b. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	- 20 -
c. Rapport sur les autres résolutions.....	- 24 -
Comptes annuels individuels	- 26 -
a. Bilan au 31 Décembre 2017	- 26 -
b. Compte de Résultat au 31 Décembre 2017.....	- 27 -
c. Flux de trésorerie au 31 Décembre 2017	- 28 -
d. Notes relatives aux comptes annuels individuels.....	- 29 -
Comptes consolidés	- 44 -
a. Etat de la situation financière consolidée	- 44 -
b. Etat du résultat net consolidé	- 45 -
c. Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI).....	- 45 -
d. Etat de variation des capitaux propres consolidés	- 46 -
e. Tableau des flux de trésorerie consolidé	- 47 -
f. Notes annexes aux états financiers établis selon les normes IFRS	- 48 -
Déclaration du responsable du rapport financier sur les comptes annuels individuels et consolidés.....	- 87 -
Annexes au Rapport Financier Annuel	- 88 -
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	- 88 -
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	- 88 -
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.....	- 88 -
Attestation du Commissaire aux comptes sur les 5 personnes les mieux rémunérées.....	- 88 -

PRESENTATION DU GROUPE

a. Présentation Générale

Median Technologies est spécialisée dans le domaine de l'imagerie médicale. La société développe des applications logicielles qui permettent d'analyser le contenu des images, de détecter et de mesurer automatiquement des anomalies qui peuvent être des signes de maladie.

Grâce à ses applications, Median Technologies aide les médecins à prendre en charge et suivre leurs patients. L'imagerie est clé dans de nombreuses disciplines médicales où elle intervient pour le dépistage, le diagnostic et le suivi de beaucoup de maladies. Aujourd'hui, l'imagerie médicale permet d'évaluer si un traitement est efficace ou non pour un patient donné, en particulier pour les patients atteints de cancers. C'est le domaine médical sur lequel Median Technologies est principalement positionné.

En plus d'être présentes dans les services de radiologie d'hôpitaux, de centres anti cancer et de cliniques, les applications logicielles développées et commercialisées par Median Technologies sont aujourd'hui utilisées par des sociétés de biotechnologie et des laboratoires pharmaceutiques dans le cadre de leurs essais cliniques en cancérologie.

Ce marché est d'ailleurs l'axe principal de développement en termes de chiffre d'affaires du Groupe. Aujourd'hui, la société approfondit la mise en application de sa connaissance de l'image en développant un pan d'activité extrêmement novateur, celui de l'imagerie phénomique qui permet d'identifier dans l'image des signatures qui sont spécifiques de maladies, et dont la connaissance va permettre d'aller vers une médecine de plus en plus personnalisée.

L'activité de Median Technologies se structure donc autour de **trois axes stratégiques** :

- L'imagerie pour le soin des patients atteints de cancers

Les applications Median permettent aux radiologues et aux oncologues d'évaluer l'efficacité des traitements qui sont donnés aux patients à partir de mesures quantitatives faites dans les images médicales.

- L'imagerie pour les essais cliniques en cancérologie

Dans ce contexte, Median Technologies travaille avec des sociétés de biotechnologie et de grands laboratoires pharmaceutiques. Les applications logicielles et les services d'imagerie que Median développe autour de ces applications aident les sociétés de biotechnologie et les grands laboratoires pharmaceutiques à mettre au point de nouveaux traitements innovants et personnalisés pour les patients, ainsi que des stratégies thérapeutiques plus appropriées.

- L'imagerie phénomique

C'est aujourd'hui le domaine le plus innovant des activités de la société. Median Technologies développe une plateforme d'imagerie iBiopsy®, qui a fait l'objet de la signature d'un partenariat avec Microsoft en juin 2016 pour la partie Big Data. L'imagerie phénomique va être au cœur de la médecine personnalisée, qui est la médecine de demain. En effet, on sait aujourd'hui que chaque type de maladie a une 'signature' propre et spécifique, que cette signature peut être extraite des images médicales grâce à des algorithmes puissants qui, corrélés à des mégadonnées (Big data) permettent d'identifier exactement le type de maladies et d'identifier

pour un patient donné le traitement qui sera le plus efficace. L'imagerie phénomique ouvre un gigantesque horizon de possibilités pour l'industrie pharmaceutique et également pour les professionnels de santé.

Aujourd'hui, les équipes de Median Technologies incluent un peu plus de 115 collaborateurs dont une part importante est dédiée aux activités de Recherche et développement et aux Services. Pluridisciplinaires, ces équipes intègrent des scientifiques et des ingénieurs spécialisés dans le traitement d'images, le data management, la

direction de projets et les réglementations du développement clinique.

Depuis sa création, Median Technologies est implantée dans le sud de la France sur le pôle technologique de Sophia Antipolis, un environnement particulièrement propice aux industries de santé.

Ayant une vocation de fort développement à l'international, la société est également présente via sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats Unis et en Asie via sa nouvelle filiale Median Technologies Hong-Kong Ltd.

b. Histoire de la société en date

2002 - Median Technologies est créée à Sophia Antipolis, France. Jusqu'en 2007, Median enrichit sa technologie, notamment en collaborant avec des instituts technologiques en imagerie médicale.

2007 - L'ensemble des développements réalisés par la société est intégré dans un portefeuille d'applications cliniques LMS - Lesion Management Solutions. Les applications sont commercialisées en Europe, puis aux US, après l'obtention des autorisations de la FDA.

2011 - Est une année charnière pour Median Technologies. La société déploie un nouvel ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie : Clinical Services basée sur le coeur technologique des applications LMS.

Les titres de la Société sont admis sur le marché NYSE Alternext à Paris, selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05€.

2014 - Treize investisseurs institutionnels étrangers conduits par New Enterprise Associates (NEA), souscrivent pour un montant de 20M€, 2.222.222 actions nouvelles pour un

prix de souscription de 9€, dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé.

2015 - Sept investisseurs institutionnels étrangers conduits par Abingworth, souscrivent pour un montant de 19,8M€, 1.650.000 actions nouvelles pour un prix de souscription de 12€ chacune, dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé.

2016 - Voit le démarrage de l'activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénomique et du Big Data. Le projet est baptisé iBiopsy® et fait l'objet d'un partenariat avec Microsoft France. Les applications liées à l'imagerie phénomique vont servir à terme les deux marchés sur lesquels est positionné la Société, celui de l'imagerie dans les essais cliniques et celui du soin des patients. Le rebranding de la société effectuée au cours de 2016, met en exergue l'importance de l'imagerie phénomique dans le positionnement de Median Technologies sur ses marchés. Outre le changement de logo et la refonte totale de ses outils de communication, Median Technologies choisit comme tagline « The Imaging Phenomics Company® ». Median Technologies a procédé à une augmentation de capital réservée au profit de Furui Medical Science Company Luxembourg à hauteur de

1.507.692 actions nouvelles pour un prix de souscription de 13€ chacune, soit un montant total de 19.6 M€. Cette augmentation de capital réservée va principalement permettre à Median Technologies de développer de nouvelles opportunités commerciales pour ses produits pour la Chine.

C'est une année charnière également en termes de structuration de la filiale américaine Median Technologies Inc. basée à Woburn, MA. L'année voit notamment des recrutements majeurs :

- celui de Madame Jeanne Hecht, Chief Operating Officer qui est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie du groupe au niveau mondial.
- celui de Monsieur Nicholas Campbell Chief Commercial Officer, Nicholas Campbell est

responsable de toutes les activités commerciales et de leur mise en œuvre pour l'ensemble du groupe.

2017 – L'année voit le développement de sa filiale Median Technologies Inc (30 salariés à la fin de l'année) et l'ouverture de Median Technologies Hong-Kong Ltd. Le Groupe a continué son redéploiement avec l'arrivée :

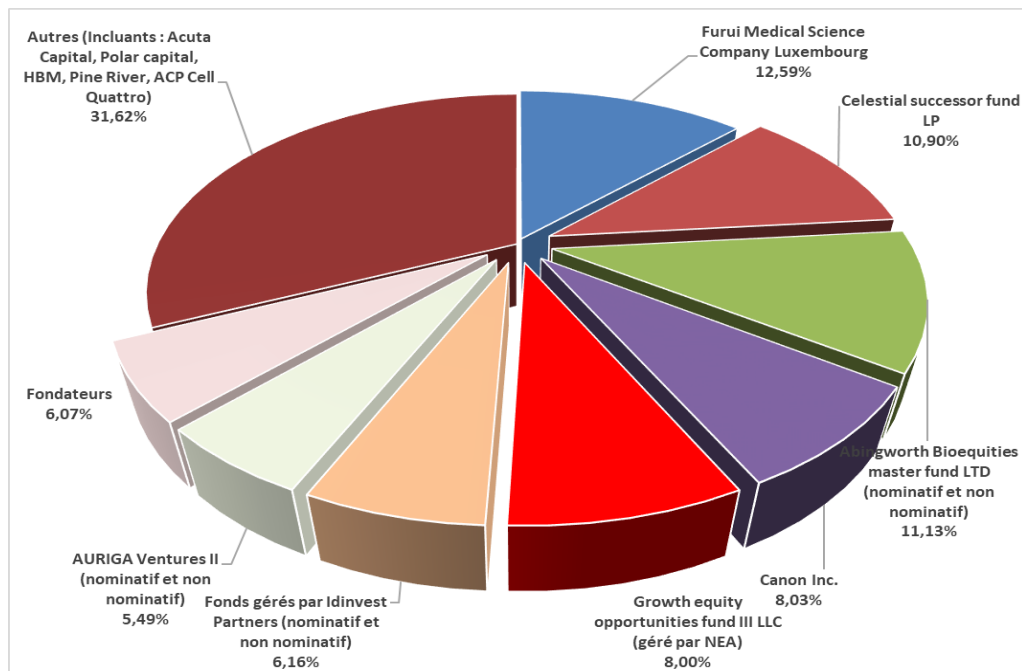
- Du Docteur Peter Bannister, Chief Technical Officer, responsable de la R&D du Groupe.
- Du Docteur Loan Hoang-Sayag, Chief Medical Officer, responsable des orientations médicales et cliniques de Median Technologies.

Le Groupe a également vu le démarrage de ses premiers partenariats cliniques pour Ibiopsy®.

c. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse

Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474,10 €	
Année 2011	- Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action); - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%); - Emission d' 1 action de préférence de catégorie B.	1 468 336	73 416,80 €	12 012 675,05 €
Année 2012	- Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Deux fonds Communs de Placement pour l'Innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles.	84 500	4 225,00 €	821 200,00 €
Année 2013	- Six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action.	132 132	6 606,60 €	1 400 599,20 €
Année 2014	- Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332,10 €	20 018 562,00 €
Année 2015	- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 754 325	87 716,25 €	20 667 943,50 €
Année 2016	- Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 635 363	81 768,15 €	20 629 364,39 €
janv-2017	La Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.	24 609	1 230,45 €	159 958,50 €
avr-2017	Le conseil d'Administration du 05 Avril 2017 a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	500	25,00 €	3 250,00 €
juin-2017	Le conseil d'Administration du 26 Juin 2017 a constaté l'émission de 6000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	6 000	300,00 €	39 000,00 €
juin-2017	La Société a émis 6.180 actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission. Conseil d'administration du 26 Juin 2017.	6 180	309,00 €	25 956,00 €
oct-2017	Le conseil d'Administration du 05 Octobre 2017 a constaté l'émission de 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	2 200	110,00 €	14 300,00 €
oct-2017	Le conseil d'Administration du 05 Octobre 2017 a constaté l'émission de 162.523 actions nouvelles, suite à l'exercice de 162.523 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale.	162 523	8 126,15 €	- €
déc-2017	Le conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté l'émission de 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	11 000	550,00 €	71 500,00 €
déc-2017	La Société a émis 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 9,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.	111 111	5 555,55 €	999 999,00 €
	Capital social au 31 Décembre 2017	11 974 903	598 745,15 €	

d. Actionnariat au 31 décembre 2017



e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

1. Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2016	Nombre de titres attribués sur 2017	Nombre de titres annulés / non souscrits sur l'année 2017	Nombre de titres exercés	Nombre de titres valides et non exercés	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	110 000	-	5 000	75 000	30 000	6 000	6,50	300,00
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	716 329	-	282 847	30 900	402 582	80 516	4,20	4 025,80
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	74 950	-	5 000	23 500	46 450	9 290	6,50	464,50
BSPCE	1 347 565		1 331 259		901 279	-	292 847	129 400	479 032	95 806		4 790,30
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	14/12/2018	60 000	-	60 000	-	-	-	9,00	-
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	14 000	-	-	-	14 000	14 000	10,00	700,00
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970	-	-	-	3 970	3 970	10,00	198,50
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	-	-	-	10 000	10 000	10,60	500,00
22/06/2017	300 000	26/06/2017	22 500	25/06/2024	-	22 500	-	-	22 500	22 500	13,00	1 125,00
		13/12/2017	34 500	12/12/2024	-	34 500	-	-	34 500	34 500	13,00	1 725,00
Stock Options	600 000		171 970		87 970	57 000	60 000	-	84 970	84 970		4 248,50
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019	24 609	-	-	24 609	-	-	6,50	-
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000,00
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000,00
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	2 111 112	-	-	222 222	1 888 890	944 445	9,00	47 222,25
BSA	2 326 831		2 326 831		2 215 721	-	-	246 831	1 968 890	1 024 445		51 222,25
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523	N/A	162 523	-	-	162 523	-	-	-	-
16/06/2016	162 522	22/07/2016	162 522	N/A	162 522	-	10 000	-	152 522	152 522	-	7 626,10
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873	N/A	186 873	-	-	-	186 873	186 873	-	9 343,65
16/06/2016	186 872	06/10/2016	186 872	N/A	186 872	-	-	-	186 872	186 872	-	9 343,60
Free Share	698 790		698 790		698 790	-	10 000	162 523	526 267	526 267		26 313
Total					3 903 760	57 000	362 847	538 754	3 059 159	1 731 488		86 574,40

2. Historique des BSA et des AGA

Les Attributions d'actions gratuites

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Date de conservation
" AGA-2016A"	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.523 actions gratuites (les « AGA 2016 A ») : la période d'acquisition sera d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.	juillet-16	juillet-17	juillet-18
" AGA-2016B"	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.522 actions gratuites (les « AGA 2016 B ») : la période d'acquisition sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition. 10 000 actions gratuites ont été annulées sur le 1er Semestre 2017.	juillet-16	juillet-18	juillet-19
" AGA-2016C"	Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.873 actions gratuites (les AGA 2016 C). <u>Période d'acquisition</u> : L'acquisition des AGA 2016 C est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de un (1) an à compter de la date d'attribution, et (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 C. <u>Période de conservation modulable</u> : Au terme de la période d'acquisition et si les conditions d'acquisition visées ci-dessus ont été remplies, le Bénéficiaire est propriétaire des AGA 2016 C.	octobre-16	Conditions cumulatives	Modulable selon le Plan
" AGA-2016D"	Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.872 actions gratuites (les AGA 2016 D) : <u>Période d'acquisition</u> : L'acquisition des AGA 2016 D est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'attribution, et (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 D. Il n'y a pas de période de conservation pour les AGA 2016 D.	octobre-16	Conditions cumulatives	aucune

Les bons de souscriptions d'actions

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA A-2009"	La Société NVF Equity Limited a souscrit un bon de souscription d'actions, pour un montant de 16 K€, libéré en totalité par compensation de créance en 2009. Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019. Ce BSA donne droit à acquérir 24.609 actions ordinaires au prix d'exercice de 6,50 €.	mars-09	Exercice en Janvier 2017
"BSA-2013"	L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013). Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0.80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013. Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8.04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.	juin-13	décembre-20
"BSA-2014"	L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2.222.222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 56 K€ par l'émission de 1.111.111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0.05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise. En juillet 2015, 111.110 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 55.555 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 777,75 €. En novembre 2017, 222.222 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 111.111 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 5 555,55 €. Il reste 1.888.890 BSA exerçables jusqu'en septembre 2021.	septembre-14	septembre-21

RAPPORT DE GESTION, RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

a. Rapport de Gestion

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

Durant l'exercice 2017, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 7 686 K€.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi son développement commercial dans le domaine des essais cliniques grâce à son partenariat historique avec Quintiles (première CRO mondiale) mais aussi grâce à de nouveaux partenariats avec d'autres CRO. La société continue d'investir de manière significative pour développer son réseau commercial (aux USA, en Europe et en Asie), pour faire évoluer ses outils afin d'anticiper la croissance, pour améliorer la qualité et la productivité des services rendus dans le cadre des essais cliniques.

La société investit également en parallèle sur son offre de service pour le soin direct aux patients et principalement au travers d'un projet de plateforme d'imagerie iBiopsy®. L'imagerie phénotypique va être au cœur de la médecine personnalisée, qui est la médecine de demain. On peut aujourd'hui avancer que chaque type de maladie a une 'signature' propre et spécifique, que cette signature peut être extraite des images médicales grâce à des algorithmes puissants qui, corrélés à des mégadonnées (Big data) permettent d'identifier exactement le type de maladies et d'identifier pour un patient donné le traitement qui sera le plus efficace. ***L'imagerie phénotypique ouvre un gigantesque horizon de possibilités pour l'industrie pharmaceutique et également pour les professionnels de santé.***

Ces différents investissements, commerciaux, administratifs, opérationnels et de R&D expliquent l'accroissement du niveau de pertes et ce malgré une nouvelle croissance du chiffre d'affaires. L'objectif de Median Technologies est, et reste avant tout, de devenir un acteur incontournable du monde de l'imagerie médicale et de traduire cet objectif dans la valorisation de la société.

Au cours de l'exercice 2017, la Société compte un effectif moyen de 84 salariés. Le climat social à l'intérieur de l'entreprise est excellent. Dans le cadre de son internationalisation et de son développement, la société a réalisé de nombreuses embauches sur la période et également vu le départ de cadres supérieurs. Cette nouvelle organisation doit permettre au Groupe Median d'atteindre ses objectifs ambitieux, d'un point de vue opérationnel, technique et financier.

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial. La société n'a pas eu d'activité sur la période.

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, par la 30ème résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stocks

options »). Les plans d'options qui ont été adoptés par le conseil d'administration en date du 26 juin 2017 et du 13 décembre 2017 font l'objet d'un rapport spécifique.

Les chiffres clés de l'exercice sont les suivants :

- ✓ Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 7 686 K€ contre 6 353 K€ au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le résultat des produits d'exploitation s'élève à 7 951 K€ contre 6 740 K€ au titre de l'exercice Précédent.
- ✓ Les charges d'exploitation s'élèvent à 24 248 K€ contre 15 589 K€ au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le résultat d'exploitation s'élève à (16 296 K€) contre (8 849 K€) au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le résultat financier s'élève à (113 K€) contre 50 K€ au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le résultat exceptionnel s'élève à (19 K€) contre (11 K€) au titre de l'exercice précédent.
- ✓ L'exercice se solde par un résultat net comptable de (15 089 K€) contre (7 746 K€) au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le résultat financier comprend un produit financier de 109 K€ correspondant à la reprise de dépréciation suite à la diminution du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine.
- ✓ Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 340 K€. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2017.
- ✓ Au 31 décembre 2017, la Société dispose d'une trésorerie de 27 859 K€ contre 41 639 K€ au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 469 K€ contre 4 595 K€ au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le montant des charges sociales s'élève à 3 006 K€ contre 2 123 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les dettes financières de la Société à fin 2017 s'élèvent à 4 K€. Les avances remboursables OSEO, conclues dans le cadre d'une aide à l'innovation, ont été intégralement remboursées.

NOTE 2 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Le carnet de commande de la Société s'élève à 22,5 M€ contre 16 M€ l'exercice précédent.

Ce montant indique que le chiffre d'affaires de la Société devrait continuer à augmenter de façon significative dans les années à venir, en particulier dans le domaine des essais cliniques dont les groupes pharmaceutiques nous confient le volet imagerie. Par ailleurs, la Société poursuivra la commercialisation de ses solutions auprès d'institutions telles que des hôpitaux, des centres anticancers et des cliniques des pays d'Europe occidentale où nous avons déjà des références mais aussi en Asie avec comme objectif principal le marché chinois.

NOTE 3 PRESENTATION DES COMPTES

1. Les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

2. Les comptes consolidés (normes IFRS)

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des « Subscription Agreements » conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

NOTE 4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2017, la Société a poursuivi les développements de ses solutions informatiques. Median Technologies a renforcé ses activités de R & D pour ses trois lignes de produits :

- ✓ iBiopsy®, sa plateforme d'imagerie phénotypique positionnée au cœur de la stratégie de l'entreprise pour les années à venir,
- ✓ iSee® pour l'analyse et la gestion des images en essais cliniques, et,
- ✓ MediScan® pour l'analyse médicale dans la routine radiologique (soins aux patients).

En termes de R&D pour ces trois secteurs d'activité, Median Technologies entend associer la médecine, l'informatique (cloud) et l'intelligence artificielle à la technologie de l'imagerie médicale pour révolutionner la façon dont les médicaments sont développés et dispensés.

NOTE 5 AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 15.089 K€ au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 28.172 K€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

NOTE 6 AUTRES INFORMATIONS

1. Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

2. Activité des filiales de la Société – Median Technologies Inc et Median Technologies Hong-Kong Ltd.

La Société détient la totalité du capital et des droits de vote de Median Technologies Inc. (Etats-unis). La Filiale compte 30 salariés au 31 décembre 2017. Au cours de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé à \$6 789 K (soit 6 010 K€). Le chiffre d'affaires de Median Technologies Inc. tout comme l'exercice précédent provient de la mise en place en 2014 d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale (celui-ci a été modifié sur l'exercice). Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2017 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de Median Technologies Hong-Kong Ltd. La Filiale n'a pas de salarié à ce jour. L'ouverture de cette filiale doit permettre d'appréhender directement les marchés asiatiques et de superviser l'ensemble des opérations réalisées dans la région pour les essais cliniques mais aussi de développer de nouvelles opportunités dans le domaine des soins aux patients.

3. Prises de participation au cours de l'exercice

Le 13 Avril 2017, la Société a constitué la société de droit Hongkongais Median Technologies Hong Kong Limited afin de permettre le déploiement futur des activités de la Société en Asie.

4. Aliénation d'actions et participations croisées

NEANT

5. Existence d'un plan de stock-options et divers valeurs mobilières émises – Participation des salariés (en €) :

a) Le Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2014 a fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 septembre 2014, pour procéder à l'émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires au profit de seize investisseurs.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2017 a constaté l'émission de 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA 2014. Le prix d'exercice des BSA 2014 s'élève à 9€ par action souscrite dont 0,05 € de nominal soit une souscription d'un montant total de 999.999€ euros dont 5.555,5€ de nominal.

b) Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 162.523 actions gratuites AGA 2016 A aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	AGA 2016 A
Fredrik BRAG	122 523
Bernard REYMANN	30 000
Arnaud BUTZBACH	10 000
Total	162 523
	Acquises

Le conseil d'administration en date du 5 octobre 2017 a constaté l'acquisition définitive par les bénéficiaires susvisés des 162.523 actions gratuites AGA 2016 A.

c) Au cours du 1er trimestre 2017, la Société a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 3.250 € dont 25€ de capital et 3.225 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 5 avril 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

Au cours du 2ème trimestre 2017, la Société a émis 6.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 39.000 € dont 300 € de capital et 38.700 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

Au cours du 3ème trimestre 2017, la Société a émis 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 14.300 € dont 110 € de capital et 14.190 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2017, la Société a émis 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 71.500 € dont 550 € de capital et 70.950 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

Par ailleurs, en juin 2017, la Société a émis 6.180 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 25.956 € dont 309 € de capital et 25.647 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

d) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au Capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik BRAG (Président Directeur Général), Sébastien JACQUES, Bernard REYMANN, Nicolas DANO, et Fabrice LAMY détenaient au total 3.99% du capital social au 31 décembre 2017.

Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure en page 7, paragraphe e.

6. Informations concernant les Commissaires aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes Titulaire est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB dont le mandat de six ans court jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020. Conformément à l'article L. 823-1 du code de commerce, dans sa rédaction telle qu'elle résulte de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », la Société n'a plus l'obligation de remplacer le Commissaire aux Comptes suppléant dès lors que le Commissaire aux Comptes Titulaire est une personne morale non unipersonnelle.

7. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental. L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 84 salariés. Au 31 décembre 2017, la Société comptait 84 salariés.

8. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 43,2 K€, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,1/3%, ressort à 14,4 K€.

9. Conventions réglementées

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sans modification :

✓ Rémunération d'un salarié co-fondateur de la Société (Sorti au 30 Juin 2017)

Dirigeant concerné : Monsieur Gérard MILHIET, Executive Vice-Président salarié de la Société et Administrateur.

Nature et objet : Monsieur Gérard MILHIET exerce à compter du 1er octobre 2011 la fonction d'Executive Vice-Président salarié dans le cadre d'un avenant n°2 en date du 15 septembre 2011 à son contrat de travail en date du 24 décembre 2002 et de son avenant n°1 en date du 15 avril 2003.

Modalités : la rémunération allouée à Monsieur Gérard MILHIET dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 337 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

✓ Stock-options attribuées à un administrateur de la Société

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur de la Société.

Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc.

Modalités : Conformément au dit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il est demandé de se prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, dernier alinéa, nous rappelons que les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la SA et une société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été les suivantes :

NEANT.

10. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice

	Article D.441.I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441.I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					29					57
Montant total des factures concernées TTC	91 428	9 757	0	43 072	144 257	807 232	139 564	0	277 647	1 224 443
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0%	0%	0%	0%	1%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						11%	2%	0%	3%	16%
Factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	0					0				
Montant total des factures exclues TTC	0					0				
Délais de paiement de références utilisés (article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours					Délais contractuels : 30 jours				

11. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Résultat des 5 derniers exercices (En milliers d'euros)	Périodes Durée de l'exercice	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social		599	583	501	413	302
b) Nombre d'actions émises *		11 974 903	11 650 780	10 016 117	8 261 092	6 034 450
II- Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		7 686	6 353	3 885	1 518	1 203
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions		-16 226	-8 266	-6 003	-5 367	-4 545
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)		-1 340	-1 064	-859	-978	-977
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions		-14 886	-7 202	-5 145	-4 390	-3 569
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions		-15 089	-7 746	-5 337	-4 844	-4 348
f) Montants des bénéfices distribués		-	-	-	-	-
g) Participation des salariés		-	-	-	-	-
III- Résultat des opérations réduit à une seule action						
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *		-1,24 €	-0,62 €	-0,51 €	-0,53 €	-0,59 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *		-1,26 €	-0,66 €	-0,53 €	-0,59 €	-0,72 €
c) Dividende versé à chaque action *		-	-	-	-	-
IV- Personnel						
a) Nombre de salariés (effectifs moyens) *		84	74	54	44	45
b) Montant de la masse salariale		6 469	4 595	3 772	2 807	2 747
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		3 006	2 123	1 705	1 336	1 343

* Montants non présentés en milliers d'euros

12. Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

✓ BSPCE

OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS (BSPCE)

Exercice de 30.900 BSPCE par Monsieur Gérard MILHIET

Le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 décembre 2009, suite à l'émission décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2009, a attribué, à Monsieur Gérard MILHIET, 319.551 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE).

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 26 juin 2017 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 30.900 BSPCE pour souscrire à 6.180 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 25.956 euros.

Suite à son départ de la société au 30 Juin 2017, les BSPCE restants et non exercés sont devenus caduques.

✓ Acquisition définitive de 162.523 actions gratuites AGA 2016 A

Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 162.523 actions gratuites (Page 13). Le Conseil d'Administration en date du 5 octobre 2017, a constaté l'acquisition définitive par les bénéficiaires susvisés des 162.523 actions gratuites AGA 2016 A.

13. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de Commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 sont les suivantes :

IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)	31/12/2017	31/12/2016
Personnes Physiques		
Néant	Néant	Néant
Personnes Morales		
Furui Medical Company	12,59 % soit plus d'un dixième	12,94 % soit plus d'un dixième
Celestial succesor Fund L.P.	10,90 % soit plus d'un dixième	Néant
DFJ ePlanet Ventures L.P.	Néant	11,26 % soit plus d'un dixième
Abingworth bioventures VI L.P.	8,35 % soit plus du vingtième	8,58 % soit plus du vingtième
Canon Inc.	8,03 % soit plus du vingtième	8,26 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	8,00 % soit plus du vingtième	8,23 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	5,49 % soit plus du vingtième	6,15 % soit plus du vingtième

14. Programme de rachat d'actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2017, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce a été, respectivement, de 28.498 actions et 21.324 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 11,05 euros et 11,61 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation. Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 20.981 titres.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 223,5 K€. Leur valeur nominale était de 0,05 euros.

Elles représentent 0.18 % du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2017 était de 9 euros. Une provision pour dépréciation des titres a été constatée pour un montant de 34,6 K€.

15. Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- ✓ 205,8 K€ ;
- ✓ 20.981 titres.

16. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
CA France	184	255	(70)
CA USA/Canada	2 583	2 591	(8)
CA UK	3 549	3 139	410
CA Autres exportations	1 370	368	1 002
Total	7 686	6 353	1 333

17. Facteurs de risque spécifiques

a) Risques particuliers liés à l'activité

- ✓ *Risques liés à la concurrence*

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

✓ *Risques d'échec commercial*

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs. Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

✓ *Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs*

Les accords conclus avec CANON Inc. en juillet 2011 et avec QUINTILES Limited en février 2012 revêtent une importance particulière pour le développement de la Société. Néanmoins, la Société ne s'estime pas dépendante de ces partenariats.

✓ *Risques liés à la gestion de la croissance*

La Société prévoit de croître de manière importante. Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure et de recruter du personnel.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

✓ *Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé*

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

✓ *Risques Clients*

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

✓ *Risques Fournisseurs*

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

b) Risques juridiques et réglementaires

✓ *Risques liés à la propriété intellectuelle*

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède. Cependant, les

droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

✓ *Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant*

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017.

✓ *Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle*

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic. Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

b. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

1. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a, par décision en date du 26 juin 2017, confirmé l'option du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Fredrik BRAG assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions. Toutefois, le conseil d'administration devra prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

La durée du mandat de chaque administrateur est de trois années.

Le Président :

- ✓ Arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- ✓ Organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- ✓ Veille notamment à ce que les administrations disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- ✓ S'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a mis en place divers comités dont le rôle est de nourrir la réflexion des administrateurs :

- Le Comité de rémunération (« Remuneration Committee »).

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

3. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions	Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
Monsieur Fredrik BRAG		Madame Jeanne HECHT	
Median Technologies SA	Président Conseil d'Administration - PDG	Median Technologies SA	Administrateur
Median Technologies Inc.	Directeur Général	Median Technologies Hong-Kong Ltd.	Administrateur
Median Technologies Hong-Kong Ltd.	Administrateur	Monsieur Oran MUDUROGLU	
Monsieur Tim HAINES		MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Median Technologies SA	Administrateur	Verily	Président Directeur Général - Administrateur
Abingworth LLP	Membre	Monsieur Otello STAMPACCHIA	
Abingworth Bioventures V GP Limited	Administrateur	MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Abingworth Bioventures GP Limited	Administrateur	Replimune LTD	Administrateur
Abingworth CCD GP Limited	Administrateur	Gossamer Bio Inc.	Administrateur
Abingworth Second Partner Limited	Administrateur	Trevi Therapeutics Inc.	Administrateur
Chroma Therapeutics Limited	Administrateur	Monsieur Kapil DINGHRA	
Aimim Limited	Administrateur	Median Technologies SA	Administrateur
GammaDelta Therapeutics Limited	Administrateur	Five Prime Inc.	Administrateur
VirionHealth Limited	Administrateur	Replimune Inc.	Administrateur
Sientra Inc.	Administrateur	Exosome Diagnostics	Administrateur
Proteon Therapeutics Inc.	Administrateur	Autolus	Administrateur

Rémunérations des mandataires

✓ **Fredrik BRAG**

Monsieur Fredrik BRAG, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2017 une rémunération brute, hors prime sur objectifs, de 400 K€.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2017 décidée par le Comité de Rémunération s'élève à 240 K€ et sera versée sur l'exercice 2018. Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2017 s'est élevé, le concernant, à 17 K€.

Un véhicule de fonction a également été mis à sa disposition sur le 2nd semestre de l'année.

✓ **Jeanne HECHT**

Madame Jeanne HECHT, Administrateur et Chief Operating Officer est également salariée de la filiale Median Technologies Inc. Madame Jeanne HECHT exerce depuis le 7 novembre 2016 la fonction de Chief Operating Officer au titre de son contrat de travail. Le contrat de travail de Mme Jeanne HECHT précédant sa nomination en qualité d'Administrateur, celui-ci ne constitue pas une convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

La rémunération allouée à Madame Jeanne HECHT dans le cadre de son contrat de travail s'élève à \$400 K (soit 354,1 K€) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Une somme de \$240 K (soit 200,1 K€) a également été provisionnée dans les comptes de Median Technologies Inc. au titre de la prime sur objectif décidée par le Comité de rémunération et sera versée sur l'exercice 2018. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2017, Madame Jeanne Hecht a perçu \$155 K brut au titre de son sign-up bonus (soit 125,6 K€).

✓ **Gérard MILHIET**

Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur, était par ailleurs salarié de la Société comme détaillé au [paragraphe 9. Conventions réglementées](#). Monsieur Gérard MILHIET ne pouvant pas, du fait de son mandat, participer à l'assurance chômage, a bénéficié de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2017 s'est élevé, le concernant, à 10 K€.

✓ **Oran MUDUROGLU et Jacques SOUQUET**

Messieurs Oran MUDUROGLU et Jacques SOUQUET, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2017, au titre de l'exercice 2016, des jetons de présence d'un montant de 15.000 euros chacun. Nous vous précisons qu'au titre du versement de ces jetons de présence, la Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 24.061 euros.

4. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Il est rappelé qu'une convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sans modification (Voir page 15 : Stock-options attribuées à un administrateur de la Société).

5. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
AGE 22/06/2017 – 24ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	500 000 €	18 mois, soit jusqu'au 21/12/2018	Non utilisée
AGE 22/06/2017 – 25ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public</i>	500 000 €	18 mois, soit jusqu'au 21/12/2018	Non utilisée
AGE 22/06/2017 – 26ème résolution <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier</i>	Limite légale – article L 225-136 3°) du code de commerce	18 mois, soit jusqu'au 21/12/2018	Non utilisée
AGE 22/06/2017 – 27ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce</i>	300 000 €	18 mois, soit jusqu'au 21/12/2018	Non utilisée
AGE 22/06/2017 – 28ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	Plafond global de 1 000 000 €	18 mois, soit jusqu'au 21/12/2018	Non utilisée
AGE 22/06/2017 – 29ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce</i>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois, soit jusqu'au 21/08/2020	Non utilisée
AGE 22/06/2017 – 30ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce</i>	300.000 actions nouvelles	38 mois, soit jusqu'au 21/08/2020	Utilisation partielle par le CA du 26/06/2017 à hauteur de 22.500 options Utilisation partielle par le CA du 13/12/2017 à hauteur de 34.500 option

c. Rapport sur les autres résolutions

NOTE 1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- ✓ Monsieur Fredrik BRAG, Président du Conseil d'Administration ;
- ✓ Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Tim HAINES, Administrateur ;
- ✓ Madame Jeanne HECHT, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Kapil DHINGRA, Administrateur.

Le mandat de Monsieur Tim HAINES arrive à expiration lors de la présente Assemblée. Il est donc proposé de renouveler le mandat de Monsieur Tim HAINES comme administrateur de la Société, conformément à l'article 11 des statuts, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Monsieur Tim HAINES ayant fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

NOTE 2 FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est proposé de fixer à 150.000 euros le montant maximum global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2018, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

NOTE 3 AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale. Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à vingt (20) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 20 euros, s'élèverait à 23.9 millions d'euros, sur le fondement du capital au 5 Avril 2017.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- ✓ de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- ✓ de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- ✓ de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- ✓ de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ✓ de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- ✓ de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale. Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

a. Bilan au 31 Décembre 2017

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2	236	278
Immobilisations corporelles	3	427	345
Immobilisations financières	4	550	393
Total immobilisations		1 212	1 016
Stocks	5	-	3
Avances versées sur commande		69	16
Créances clients	6	1 944	1 738
Autres créances	6	2 332	1 755
Trésorerie	7	27 859	41 639
Total actif circulant		32 203	45 151
Divers actifs	8	545	407
TOTAL DES ACTIFS		33 961	46 574
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capital et prime d'émission		53 743	52 422
Reserves		8	16
Report à nouveau		(13 083)	(5 337)
Résultat net	22	(15 089)	(7 746)
Capitaux propres	9	25 580	39 355
Autres fonds propres	10	-	456
Provisions	11	697	696
Autres		4	3
Dettes financières	12	4	3
Avances et Acomptes reçus sur commandes	13	3 506	3 545
Dettes fournisseurs	13	1 648	965
Dettes fiscales et sociales	13	2 282	1 443
Autres dettes	13	189	19
Autres dettes		7 624	5 971
Divers Passifs	14	56	93
TOTAL DES PASSIFS		33 961	46 574

b. Compte de Résultat au 31 Décembre 2017

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	15	7 686	6 353
Autres produits	16	265	386
Produits d'exploitation		7 951	6 740
Achats consommés		40	26
Autres achats et charges externes	17	13 932	7 938
Impôts et taxes		259	241
Salaires et charges		9 475	6 718
Dotations d'exploitation		272	520
Autres charges		270	147
Charges d'exploitation		24 248	15 589
Résultat d'exploitation		(16 296)	(8 849)
Résultat financier	19	(113)	50
Résultat courant		(16 410)	(8 800)
Résultat exceptionnel	20	(19)	(11)
Impôt sur les bénéfices	21	1 340	1 064
RESULTAT NET	22	15 089	(7 746)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		7 612	6 217
<i>Chiffre d'affaires radio et tests compagnons</i>		75	136

c. Flux de trésorerie au 31 Décembre 2017

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
RESULTAT NET*		(15 089)	(7 746)
Amortissements	2,3,4	309	188
Variation du BFR d'exploitation		652	(436)
Autres		-	142
Flux net de trésorerie lié à l'activité		(14 128)	(7 852)
Acquisitions	2,3,4	(505)	(330)
Variation du BFR hors exploitation		-	-
Autres		-	-
Flux net de trésorerie lié à l'investissement		(505)	(330)
Emission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts	12	(4)	(58)
Avances remboursables OSEO	10	(456)	(400)
COFACE		-	(515)
Compte-courant d'actionnaires		-	-
Augmentation de capital	9	1 322	20 640
Frais liés à l'augmentation de capital		(8)	(66)
Dividendes		-	-
Autres		-	(14)
Flux net de trésorerie lié au financement		854	19 587
VARIATION DE LA TRESORERIE	7	(13 779)	11 405
Trésorerie à l'ouverture	7	41 639	30 235
Trésorerie à la clôture	7	27 859	41 639
<i>* Dont Crédit d'impôt recherche:</i>	21	<i>1 340</i>	<i>1 024</i>

d. Notes relatives aux comptes annuels individuels

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 1800, route des crêtes à Valbonne et est cotée à la Bourse de Paris sur Alternext.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 s'élève à 33 961 K€. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 15 089 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2016-07 relatifs au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Amortissements

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

3 – STOCKS

Les stocks de matériel informatique sont évalués au coût d'achat HT. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

4 – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- ✓ Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- ✓ Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- ✓ Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

6 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

7 – RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services réalisées à destination des sociétés pharmaceutiques, est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des travaux.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	31/12/2016	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2017
Logiciels R&D	788	-	-	-	788
Logiciels hors R&D	229	15	40	-	284
Licences	33	-	-	-	33
Logiciels Big Data	14	-	-	-	14
Immobilisations incorporelles en cours	40	62	(40)	-	62
Total	1 104	78	-	-	1 181

AMORTISSEMENTS (En milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2017
Logiciels R&D	(718)	(30)	-	-	(748)
Logiciels hors R&D	(73)	(85)	-	-	(158)
Licences	(21)	(5)	-	-	(26)
Logiciels Big Data	(14)	-	-	-	(14)
Total	(826)	(120)	-	-	(946)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 236 K€ au 31 Décembre 2017.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2016	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2017
Agencement sur sol d'autrui	94	-	-	-	94
Installations générales, agencement	22	23	-	-	44
Matériel de transport	14	-	-	-	14
Matériel informatique R&D	197	42	-	-	238
Matériel informatique hors R&D	555	172	-	(4)	723
Mobilier	63	1	-	-	65
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	945	237	-	(4)	1 178

Amortissements (En milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2017
Agencement sur sol d'autrui	(50)	(9)	-	-	(60)
Installations générales, agencement aménagement	(14)	(3)	-	-	(17)
Matériel de transport	(14)	-	-	-	(14)
Matériel informatique R&D	(178)	(15)	-	-	(193)
Matériel informatique hors R&D	(308)	(121)	-	1	(428)
Mobilier	(35)	(4)	-	-	(39)
Total	(600)	(152)	-	1	(751)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 427 K€ au 31 Décembre 2017. Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1 - IMMOBILISATIONS ET PROVISIONS

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Titres de Participation	10	8	1
Autres titres Immobilisés	224	138	86
Prêts	86	66	20
Autres immobilisations financières	274	189	86
Total	594	401	193

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Titres de Participation	(10)	(8)	(1)
Autres titres Immobilisés	(35)	-	(35)
Total	(44)	(8)	(36)

Les variations sur la période concernent les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31 Décembre 2017 et sont les suivantes :

- ✓ 20.981 actions propres pour un coût d'achat de 224 K€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2017 pour 189 K€. Une provision de 35 K€ a été constatée dans les comptes.
- ✓ Les espèces mobilisées et indisponibles s'élèvent à 206 K€. Le contrat initial de liquidité s'élevait à la somme de 250 K€. Il a été procédé à un complément de 150 K€ en décembre 2017.

2 – TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATION

Sociétés (filiales +50%) (En milliers)	Capitaux propres au 31/12/2017	% Capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
MEDIAN Technologies Inc. Dollars US	(5 328)	100%	10 000	6 789	(482)	0
MEDIAN Technologies Hk. Dollars HK	(149)	100%	10 000	0	(159)	0

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial.

3 – ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations financières	10	-
Provision sur titres de participation	(10)	-
Autres créances : C/C € - Median Technologies Inc.	3 672	-
Autres créances : C/C \$ - Median Technologies Inc.	657	-
Autres créances : C/C Hk - Median Technologies Hong-Kong	15	-
Provision sur Compte courant	(4 344)	-
Créances fournisseurs	(400)	-
Créances clients	89	-

Notons que les comptes courants et les titres de participation des filiales font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

NOTE 5 STOCKS

Stocks (En milliers d'euros)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2016
Matériel informatique	-	-	-	3
Total	-	-	-	3

Il n'y a plus de stock dans les comptes au 31 Décembre 2017.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

1 – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

Etat des créances (En milliers d'euros)	31/12/2017	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 944	1 944	-
Personnel et comptes rattachés	6	6	-
Organismes sociaux	115	115	-
Organismes Etat	2 177	2 177	-
Groupes et Associés	4 344	-	4 344
Débiteurs divers	9	9	-
Total Brut	8 595	4 252	4 344
Groupes et Associés (Provision)	(4 344)		
Total	4 252		

2 – LES CREANCES DE L'ETAT

Elles s'élèvent à 2 177 K€ et comprennent notamment :

- ✓ Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2017 d'un montant de 1 340 K€.

- ✓ Une demande de remboursement de TVA de 220 K€.
- ✓ 451 K€ de TVA à auto liquider.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.

3 – LES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Clients, facture à établir	90	196	(106)
Organismes sociaux	105	63	42
Autres	8	8	0
Total	204	267	(63)

4 – LES ECARTS DE CONVERSION

Les écarts de conversion actifs s'élèvent à 24 K€ concernant les comptes avec Median Technologies Inc.

NOTE 7 TRESORERIE

Elle concerne sept comptes courants bancaires pour un montant de 27 848 K€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 10 K€. La société a ouvert de nouveaux comptes bancaires auprès d'un nouvel organisme financier sur l'exercice.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts courus à recevoir	10	20	(10)
Comptes à terme	-	-	0
Disponibilités	27 848	41 619	(13 770)
Total	27 859	41 639	(13 780)

Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

NOTE 8 DIVERS ACTIFS

Actifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges constatées d'avance	545	407	138
Total	545	407	138

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 545 K€ au 31 Décembre 2017 et concernent principalement des charges d'exploitation. Le montant au 31 décembre 2016 s'élevait à 407 K€.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

1 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital de la Société est composé de 11.974.903 actions réparties entre 11.951.702 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires. L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres (En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Capital	583	16	-	599
Primes d'émission, réserves	51 759	1 306	-	53 065
BSA 2009	16	-	-	16
BSA 2013	64	-	-	64
Autres réserves	16	-	8	8
Report à nouveau	(5 337)	(7 746)	-	(13 083)
Resultat	(7 746)	(15 089)	(7 746)	(15 089)
Total	39 355	(21 513)	(7 738)	25 580

2 – LES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants (En €) :

Capitaux propres (En euros)	Décision	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
Position au 31 décembre 2016		11 650 780	582 539	51 758 708
Exercice BSA : Augmentation de capital	(CA du 13/01/2017)	24 609	1 230	158 728
Exercice BSPCE du 1er trimestre 2017	(CA du 05/04/2017)	500	25	3 225
Exercice BSPCE du 2nd trimestre 2017	(CA du 26/06/2017)	12 180	609	64 347
Exercice BSPCE du 3ème trimestre 2017	(CA du 05/10/2017)	2 200	110	14 190
Exercice Actions Gratuites	(CA du 05/10/2017)	162 523	8 126	0
Exercice BSPCE du 4ème trimestre 2017	(CA du 13/12/2017)	11 000	550	70 950
Exercice BSA : Augmentation de capital	(CA du 13/12/2017)	111 111	5 556	994 443
Position au 31 Décembre 2017		11 974 903	598 745	53 064 591

La Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 1er trimestre 2017, la société a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 3 250 € dont 25 € de capital et 3 225 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 avril 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 2ème trimestre 2017, la société a émis 6.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 39 000 € dont 300 € de capital et 38 700 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En juin 2017, la Société a émis 6.180 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 25 956 € dont 309 € de capital et 25 647 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 3ème trimestre 2017, la société a constaté l'émission de 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 14 300 € dont 110 € de capital et 14 190 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 162.523 actions nouvelles, suite à l'exercice de 162.523 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale pour un montant de 8 126 €. Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 4ème trimestre 2017, la société a émis 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 71 500 € dont 550 € de capital et 70 950 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA 2014. Ces actions ont été émises au prix de 9,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Nouveaux instruments financiers sur 2017

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, par la 30ème résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, au maximum 300.000 options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stock-options »).

Les plans d'options qui ont été adoptés par le conseil d'administration en date du 26 juin 2017 ainsi que du 13 décembre 2017 présentent les modalités principales suivantes :

- Nombre total des options de souscription d'actions au 26 Juin 2017 : 22.500 ;
- Nombre total des options de souscription d'actions au 13 Décembre 2017 : 34.500 ;
- Prix de souscription de l'action : 13 euros par action, ce prix ayant été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, conformément aux dispositions de l'article L.255-177 du Code de commerce ;
- Dans l'hypothèse où le bénéficiaire du plan d'options deviendrait directeur général, directeur général délégué, ou membre du Conseil d'Administration de la Société, il sera tenu de conserver au nominatif 25% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation desdites fonctions ;
- Durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;

- Le règlement du plan remis aux salariés comporte les conditions d'exercice des options, incluant notamment l'obligation d'être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l'article L. 225-180 du Code de commerce, au moment de l'exercice des options.

Les stocks options ont principalement été proposées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

NOTE 10 AUTRES FONDS PROPRES

Autres fonds propres (En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2017
Avance OSEO (LESIO Phase I)	100	-	(100)	-
Avance OSEO (LESIO Phase II)	356	-	(356)	-
Total	456	-	(456)	-

A moins d'un an	-
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

Une avance OSEO relative à la délibération du 28 mai 2008 (LESIO Phase I)

- ✓ Les premiers remboursements sont intervenus entre avril 2012 et décembre 2016 pour un montant total de 1 400 K€. Suite à un avenant du 11 juillet 2013, la dernière échéance a été versée sur le mois de janvier 2017. L'avance a été intégralement remboursée sur l'exercice.

Une avance OSEO relative à la délibération du 17 septembre 2009 (LESIO Phase II)

- ✓ Les remboursements trimestriels sont intervenus entre mars 2012 et juin 2017 pour un montant total de 1 256 K€. La dernière échéance a été versée sur le mois de Septembre 2017. L'avance a été intégralement remboursée sur l'exercice.

NOTE 11 PROVISIONS

1 – LE TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges (En milliers d'euros)	31/12/2016	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2017
Provision pour risques (a)	-	43	-	-	43
Provision pour perte de change (b)	2	24	-	(2)	24
Provision pour charges (c)	467	-	-	(35)	432
Provision pour impôts (d)	228	119	(148)	-	198
Total	696	186	(148)	(36)	697

- Une provision pour risque de 43 K€ a été constituée sur l'exercice suite à un litige.
- Une provision pour perte de change de 24 K€ a été comptabilisée sur les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc.
- Une reprise de provision des indemnités de départ en retraite, principalement due aux départs de plusieurs cadres de la société.

- d) Une provision pour impôt d'un montant de 198 K€ a été constituée suite aux attributions d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 au bénéfice des salariés français. Cette provision est relative à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20% de la valeur des actions en date d'acquisition, et qui est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition, soit une première échéance pour les AGA 2016 A en août 2017. La provision est étalée sur la période d'acquisition définie dans les plans. Cette provision a ainsi été calculée en retenant le cours de l'action au 31/12/2017 pour les AGA 2016 B, pour lesquelles la période d'acquisition court jusqu'au 22/07/2018. Les AGA 2016 A, ont été acquises par les salariés de la société en date du 22/07/2017 et la provision correspondante a été reprise sur l'exercice.

2 – PROVISIONS POUR CHARGES : ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Provisions pour engagement de retraite (En milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 décembre 2017	432	-	432

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,30%	1,30%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	2,50%
Dont Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-Fm 2008-2010	INSEE T68-Fm 2008-2010
Agés de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2017	31/12/2016
Moins de 25 ans	16,00%	16,00%
25-29 ans	9,00%	9,00%
30-34 ans	5,00%	5,00%
35-39 ans	4,00%	4,00%
40-44 ans	3,00%	3,00%
45-49 ans	2,25%	2,25%
50-54 ans	1,00%	1,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 467 K€.

NOTE 12 DETTES FINANCIERES

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2017
Dettes financières	3	4	(3)	4
Total	3	4	(3)	4

A moins d'un an	4
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

NOTE 13 AUTRES DETTES

1 – ETAT DES DETTES

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2017	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	1 543	1 543	-
Personnel et comptes rattachés	979	979	-
Organismes sociaux	832	832	-
Organismes Etat	471	471	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	105	105	-
Autres dettes	189	189	-
Total	4 119	4 119	-

2 – LES CHARGES A PAYER

Charges à payer (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	433	533	(100)
Intérêts courus à payer	4	3	1
Organismes sociaux	1 472	877	595
Organismes Etat	15	2	13
Total	1 924	1 416	508

L'augmentation des dettes sociales et organismes sociaux correspond principalement à l'augmentation des provisions relatives aux bonus et commissions.

3 – LES AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 3 506 K€ au 31 décembre 2017 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat. Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). Au 31 Décembre 2017, un montant de 966 K€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 506	3 545	(39)
Total	3 506	3 545	(39)

4 – LES ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Un écart de conversion passif a été comptabilisé pour un montant de 8 K€. Il concerne des dettes fournisseurs en monnaie étrangère. Ces dettes en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 14 DIVERS PASSIFS

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 56 K€ et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31 Décembre 2017.

Passifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Produits constatés d'avance	56	93	(37)
Total	56	93	(37)
A moins d'un an	40		
Entre 1 et 5 ans	16		
A plus de 5 ans	0		

NOTE 15 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Prestations de services	7 678	6 337	1 342
Ventes de licences	7	2	5
Ventes de marchandises	1	15	(14)
Total	7 686	6 353	1 333

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
CA France	184	255	(70)
CA USA/CANADA	2 583	2 591	(8)
CA UK	3 549	3 139	410
CA Autres exportations	1 370	368	1 001
Total	7 686	6 353	1 333

NOTE 16 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent essentiellement aux produits d'exploitation suivants :

- ✓ 56 K€ relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- ✓ 124 K€ relatifs des refacturations de charges externes à la société Median Technologies Inc. ;
- ✓ 76 K€ correspondant à des reprises de provision relatives aux engagements de retraite, aux autres provisions pour risques et charges et à des reprises de dépréciation sur actif circulant.

NOTE 17 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et charges externes s'élevaient au 31 décembre 2017, à 13 932 K€ contre 7 938 K€ au 31 décembre 2016.

La variation de charges de 5 994 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ L'augmentation des charges liées à la convention de "Intercompany Service Agreement" à hauteur de 3 085 K€. Pour rappel, cette convention a été conclue entre la société Median Technologies SA et la société Median Technologies Inc avec une prise d'effet au 01/01/2016.
- ✓ L'augmentation du recours à la sous-traitance sur les projets pharmaceutiques à hauteur de 953 K€ en lien avec le développement de l'activité et également la mise en place d'un CTMS ;
- ✓ L'augmentation de l'ensemble des loyers pour un montant de 197 K€ ;
- ✓ L'augmentation de charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 470 K€ ;
- ✓ La hausse du recours à du personnel intérimaire en France et en Asie pour un montant de 244 K€ ;
- ✓ L'augmentation des honoraires de recrutements et des honoraires liés à différentes inspections et audit de la société pour un montant de 408 K€ ;
- ✓ L'année précédente, l'annulation du contrat Quintiles avaient impacté favorablement les charges de la société pour un montant de 472 K€.

NOTE 18 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'élevaient à 4 174 K€, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 24 248 K€.

NOTE 19 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 365 K€ se justifient principalement par :

- ✓ Une provision pour perte de change de 24 K€ concernant les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc. ;
- ✓ Une provision sur les titres de participation et le compte courant de la filiale Median Technologies Hong Kong d'un montant de 16 K€.
- ✓ Une provision relative aux titres d'autocontrôle pour 35 K€.
- ✓ Des pertes de change pour un montant de 290 K€.

Les produits financiers de 251 K€ correspondent principalement à :

- ✓ Des gains de change pour un montant de 79 K€ ;
- ✓ Une reprise de provision concernant le compte courant financier de la filiale pour un montant de 109 K€ ;
- ✓ Des intérêts de 40 K€ provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie) ;
- ✓ La Société a conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Median Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois. Un produit d'un montant 22 K€ a été constatée dans les comptes de l'exercice.

NOTE 20 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 19 K€ et il est constitué principalement :

- ✓ D'une variation positive boni/mali sur le contrat de liquidité à hauteur de 19 K€.
- ✓ D'une provision pour risque sur un litige à hauteur de 43 K€.

NOTE 21 IMPOT SUR LES SOCIETES

1 - MONTANT DES CREANCES ET DES DETTES D'IMPOT DIFFERE

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2017 :

- ✓ 78 962 K€, soit un allègement d'impôt potentiel de 26 321 K€ (au taux de 33 1/3 %).

2 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2017, s'élève à 1 340 K€.

3 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le CICE comptabilisé dans les comptes de la Société à la clôture de l'exercice s'élève à 77 K€. Au compte de résultat, la Société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales). Cet apport de trésorerie va contribuer à financer la création de nouveaux emplois au sein de la Société.

NOTE 22 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2017, le résultat net est une perte de 15 089 K€, soit par action un résultat net de -1,26 €. Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2017, donneraient droit à 1.731.488 actions (Voir page 7). En cas d'émission de toutes ces actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2017, le résultat net par action serait de -1,10 €.

NOTE 23 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2017	31/12/2016	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	78	72	6	8%
Employés	6	2	4	200%
Total	84	74	10	14%

NOTE 24 ORGANES D'AMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	725	825	(100)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	323	136	187
Engagements de retraite	-	38	(38)
Jetons de présence	100	50	50
Total	1 148	1 049	99

NOTE 25 ENGAGEMENTS

LICENCES D'EXPLOITATION LOGICIELS ET BREVETS

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2017 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2017).

45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

COMPTES CONSOLIDES

a. Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016*
Immobilisations incorporelles	3	236	278
Immobilisations corporelles	4	500	361
Actifs financiers non courants	5	173	144
Total des actifs non courants		909	783
Stocks	6	-	3
Créances clients et autres créances	7	2 845	2 371
Actifs financiers courants	8	206	123
Autres actifs courants	9	1 893	1 498
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	10	28 290	41 776
Total des actifs courants		33 234	45 770
TOTAL DES ACTIFS		34 144	46 554
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016*
Capital	12	599	583
Primes liées au capital	12	53 145	51 839
Réserves consolidées		(11 526)	(4 474)
Ecart de Conversion		(75)	(100)
Résultat net		(17 206)	(9 111)
Total des Capitaux Propres		24 937	38 736
	<i>Dont part du Groupe</i>	24 937	38 736
Dettes financières à long et moyen terme		-	-
Engagement envers le personnel	13	432	467
Passif d'impôts différés	16	347	351
Autres dettes non courantes	18	1 069	1 126
Total des Passifs non courants		1 848	1 944
Dettes financières à court terme	15	4	459
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	17	7 313	5 415
Provisions courantes	14	43	-
Total des Passifs courants		7 359	5 874
TOTAL DES PASSIFS		34 144	46 554

* Les chiffres au 31/12/2016 ont fait l'objet d'un reclassement de 228 K€ de la ligne Provisions courantes vers la ligne Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (note 14).

b. Etat du résultat net consolidé

Etat du résultat net consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	19	7 686	6 353
Autres produits de l'activité		2	15
Produits des activités ordinaires		7 688	6 369
Achats consommés		(154)	(109)
Charges externes	22	(9 169)	(6 134)
Taxes		(259)	(240)
Charges de personnel	20	(14 869)	(8 744)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(316)	(390)
Autres charges d'exploitation		(3)	(10)
Autres produits d'exploitation		-	2
Résultat Opérationnel		(17 081)	(9 256)
Coût de l'endettement financier net		(6)	(17)
Autres charges financières		(230)	(87)
Autres produits financiers		119	172
Résultat Financier Net	23	(117)	68
Charges d'impôt sur le résultat	24	(8)	76
RESULTAT NET		(17 206)	(9 111)
Résultat net part du Groupe		(17 206)	(9 111)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE ET DILUE PAR ACTIONS EN EUROS	25	(1,44)	(0,78)

c. Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI)

ELEMENTS DU RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
RESULTAT NET		(17 206)	(9 111)
Activités à l'étranger - écart de conversion		25	(24)
Total des éléments recyclables		25	(24)
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		(27)	(39)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		7	11
Total des éléments non recyclables		(19)	(28)
RESULTAT GLOBAL		(17 200)	(9 164)

d. Etat de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Primes liées au capital				Réserves consolidées			Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global		Résultat consolidé	Total
		Capital	Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
01/01/2016		501	31 299	80	31 379	-122	133	-45	-34	-76	-5 527	26 243
Affectation du résultat N-1					-		-5 527		-5 527		5 527	-
Augmentation de capital	12	82	20 460		20 460							20 542
Attribution de BSA					-							-
Variation des écarts de conversion					-					-24		-24
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés					-			-28	-28			-28
Résultat de la période N					-						-9 111	-9 111
Paievements en actions					-		1 067		1 067			1 067
Actions propres acquises et vendues					-	33			33			33
Autres réserves					-		16		16			16
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					-							-
31/12/2016*		583	51 759	80	51 839	-90	-4 312	-73	-4 474	-100	-9 111	38 736
Affectation du résultat N-1					-		-9 111		-9 111		9 111	-
Augmentation de capital	12	16	1 306		1 306							1 322
Attribution de BSA					-							-
Variation des écarts de conversion					-					25		25
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés					-			-19	-19			-19
Résultat de la période N					-						-17 206	-17 206
Paievements en actions					-		2 154		2 154			2 154
Actions propres acquises et vendues					-	-67			-67			-67
Autres réserves					-		-8		-8			-8
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					-							-
31/12/2017		599	53 064	80	53 145	-157	-11 277	-92	-11 526	-75	-17 206	24 937

e. Tableau des flux de trésorerie consolidé

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	12/31/2017 (12 mois)	12/31/2016 (12 mois)
RESULTAT NET	25	(17,206)	(9,111)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		316	429
Païement fondé sur des actions	21	2,154	1,067
Plus et moins values de cession		4	-
Coût de l'endettement financier net		-	9
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés	24	8	-76
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(14,724)	(7,683)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		879	113
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(13,846)	(7,569)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(78)	(141)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(313)	(336)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	1
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		(114)	(30)
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		-	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(503)	(506)
Augmentation de capital ou apports	12	1,322	20,558
Apports en comptes courants		-	-
Remboursement d'emprunts	15	(456)	(983)
Flux net de trésorerie lié au financement		866	19,575
VARIATION DE LA TRESORERIE	10	(13,483)	11,500
Trésorerie à l'ouverture	10	41,773	30,273
Trésorerie à la clôture	10	28,290	41,773

f. Notes annexes aux états financiers établis selon les normes IFRS

NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1 – L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché d'Alternext à Paris depuis 2011.

2 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial. La société n'a pas eu d'activité sur la période.

Dans le cadre de son internationalisation et de son développement, la société a réalisé de nombreuses embauches sur la période et également vu le départ de cadres supérieurs. Cette nouvelle organisation doit permettre au Groupe Median d'atteindre ses objectifs ambitieux, d'un point de vue opérationnel, technique et financier.

Le groupe a également procédé à l'implémentation d'un CTMS « Clinical Trial Management System ». Ce nouvel outil doit permettre à la société d'accroître ses gains de productivité en améliorant également le système d'information de la société. Les coûts liés à l'implémentation du logiciel et son utilisation sont reconnus en charges de manière linéaire sur la durée du contrat. Le contrat avec la société Medidata a été conclu sur une période de 5 ans.

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, par la 30ème résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stocks options »).

Les plans d'options qui ont été adoptés par le conseil d'administration en date du 26 juin 2017 et du 13 décembre 2017 sont présentés dans la note **12**.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES

1 – PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2017

- Modification de l'IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir ;
- Modification de l'IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle (2014-2016) – modifications d'IFRS 12.

La première application de ces normes n'aura pas d'incidences significatives sur les états financiers du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2017 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

- IFRS 9 - Instruments financiers ;
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
- Clarification IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ;
- Améliorations annuelles 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 – Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ;
- IFRS 16 – Contrats de location.

IFRS 15 : Concernant IFRS 15, l'union européenne a adopté la norme le 22 septembre 2016. Cette norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

L'approche développée par la norme IFRS 15 comprend 5 étapes successives de l'identification du contrat conclu avec le client, à la reconnaissance d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

- Etape 1 : Identification du contrat ;
- Etape 2 : Identification des obligations de performance ;
- Etape 3 : Détermination du prix de la transaction ;
- Etape 4 : Allocation du prix de la transaction ;
- Etape 5 : Comptabilisation du Revenu.

IFRS 15 modifie donc les analyses à mener sur le chiffre d'affaires généré par les contrats de licences ou la prise en compte des revenus réalisés lors des essais cliniques par le Groupe. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ».

À ce jour, la conclusion de nos travaux d'analyse des impacts liés à la première application en 2018 de la norme IFRS 15 sur la grande majorité de contrats du Groupe est la suivante :

Le chiffre d'affaires de Median Technologies résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Les notions d'obligation de performance et de prix de transaction ne modifient pas de façon significative la manière dont le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires. Par conséquent, Median Technologies ne s'attend pas à des changements significatifs concernant la date à laquelle le chiffre d'affaires est comptabilisé ou son montant.

Les autres revenus du Groupe concernent la vente des licences d'utilisation de logiciels et de contrats de maintenance associés dit « Routine Clinique ». Cette activité ne revêt pas à ce jour un niveau d'importance tel qu'on pourrait s'attendre à des changements significatifs.

Median Technologies appliquera l'IFRS 15 à partir du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective. Ainsi, dans les états financiers de l'exercice 2018, l'ensemble des périodes sera présenté comme si IFRS 15 avait toujours été appliquée. Compte tenu des travaux d'analyses menés à ce jour, l'application d'IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif ni sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017, ni sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les ajustements du chiffre d'affaires de l'exercice 2017 sont estimés non significatifs.

IFRS 9 : Le 21 juillet 2014, l'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit des changements importants par rapport à l'actuelle norme IAS 39 :

- Les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposeront désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ;
- Le modèle de dépréciation a, quant à lui, abandonné l'approche actuelle basée sur des pertes avérées au profit d'une approche orientée sur les pertes attendues ;
- Le volet couverture enfin comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement comptabilité/politique de gestion des risques de l'entreprise.

Le Groupe n'attend pas de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations.

La norme IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1^{er} janvier 2017 au sein de l'Union Européenne

En 2017, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- Amendements à IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions à base d'actions ;
- Améliorations annuelles des IFRS –Cycle 2015-2017.

L'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne est en cours d'évaluation par la Direction.

L'euro a été retenu comme monnaie de présentation du Groupe. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, toutes les valeurs étant arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 avril 2018.

2 – UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction

3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de sa filiale, dans laquelle la Société exerce directement un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Sège social	Numéro Siret	Méthode de Consolidation	% de détention
MedianTechnologies SA (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
Median Technologies Inc. (fille)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%
MedianTechnologies Hong-Kong Ltd. (fille)	Hong-Kong	Hong-Kong		Intégration globale	100%

Les filiales « Median Technologies Inc. » et « Median Technologies Hong-Kong Ltd » sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial.

Cette société est détenue à 100% par Median Technologie SA et entre donc dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

4 – MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRESENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

5 – CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN DEVICES

(a) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers » ou « Charges financières ».

(b) Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

(c) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion". Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

6 – DISTINCTION COURANT / NON COURANT

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants et des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- ✓ les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- ✓ les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.

8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

9 – VALEUR RECOUVRABLE DES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2017, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

10 – STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat. Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

11 – CREANCES CLIENTS ET DEPRECIATION

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

12 – ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- ✓ les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- ✓ les prêts et créances ;
- ✓ les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

a) Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au

coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

b) Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

c) Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

d) Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

13 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

14 – CAPITAUX PROPRES

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

15 – PAIEMENT FONDE SUR DES ACTIONS

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

16 – PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

17 – ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

18 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

19 – AVANCES REMBOURSABLES

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques sous forme d'avances remboursables.

Les avances remboursables sont enregistrées en « Dettes financières long terme » et en « Dettes financières court terme » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en produit.

S'agissant d'avances financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché et en application de l'exemption offerte par la norme IFRS 1 – Première adoption des IFRS, les avances déjà obtenues avant la date de transition n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur en application de la norme IAS 39.

20 – PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- ✓ les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et ;
- ✓ des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

a) Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

b) Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

21 – IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

22 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises et déduction faite des ventes intragroupes.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu’il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l’entreprise et que des critères spécifiques sont remplis.

Revenu des activités de services (« Essais cliniques »)

Le Groupe conclut des contrats de prestations de services dans l’activité « Essais cliniques ».

Les produits provenant de ces prestations de services sont comptabilisés en résultat net en fonction du degré d’avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d’avancement est évalué en fonction de l’atteinte des différents jalons de projets.

23 – AUTRES REVENUS

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu’elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d’aides ou subventions de l’Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en produits sur l’exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en déduction de la valeur comptable de l’actif et rapportée au résultat sur la durée d’utilité de l’actif amortissable, par l’intermédiaire d’une réduction de la charge d’amortissement.

24 – CREDIT D’IMPOT RECHERCHE

Des crédits d’impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l’Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d’ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l’accord sur l’Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d’assistance administrative) bénéficient d’un crédit d’impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l’impôt sur les sociétés dû au titre de l’exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d’impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d’impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d’impôt recherche en diminution des charges du personnel.

25 – LOCATION

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

26 – INFORMATION SECTORIELLE

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmacie conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe.

Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

27 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
Brevets, licences, marques	1 119	(946)	173	1 064	(826)	238
Autres immobilisations incorporelles	67	(5)	62	45	(5)	40
Total	1 186	(950)	236	1 109	(831)	278

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis. Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
Solde à l'ouverture	1 109	(831)	278	967	(754)	213
Acquisitions	78	-	78	141	-	141
Cessions, mises au rebut	-	-	-	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(120)	(120)	-	(77)	(77)
Effets des variations de change	(1)	1	-	1	(1)	(0)
Solde à la clôture	1 186	(950)	236	1 109	(831)	278

Les principales acquisitions de l'exercice correspondent à l'acquisition d'une solution informatique « CISCO ».

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
Constructions, Agencements	94	(60)	34	94	(50)	43
Autres immobilisations corporelles	1 200	(733)	466	911	(593)	318
Total	1 294	(793)	500	1 005	(644)	361

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
Solde à l'ouverture	1 006	(644)	361	783	(527)	255
Acquisitions	313	-	313	222	-	222
Cessions, mises au rebut	(14)	-	(14)	(1)	-	(1)
Variation des dépréciations et amortissements	-	(155)	(155)	-	(115)	(115)
Effets des variations de change	(11)	6	(6)	2	(1)	1
Solde à la clôture	1 294	(793)	500	1 006	(644)	361

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'acquisition de matériel informatique.

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôts et cautionnements	87	78	9
Prêts	86	66	20
Total	173	144	29

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

NOTE 6 STOCKS

Stocks (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Stocks de marchandises	-	10	(10)
Provision pour dépréciation	-	(7)	7
Total	-	3	(3)

Il n'y a plus de stock de marchandises au 31 décembre 2017.

NOTE 7 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients et autres créances s'analysent comme suit :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Clients	1 814	1 694	120
Autres créances	1 031	677	354
Total	2 845	2 371	474

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2017, par rapport au solde des créances clients au 31 décembre 2016, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2017 et l'augmentation du volume de facturation. Il n'existe pas de provision pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2017 (4 K€ de provision sur l'exercice 2016). Les autres créances au 31 décembre 2017 correspondent principalement à de la taxe sur la valeur ajoutée déductible.

La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2017 est la suivante :

Créances clients en devises (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Euros	905	726	179
USD	909	968	(59)
Total	1 814	1 694	120

L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2017 se présente ainsi :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours
Clients	1 814	761	755	92	206

NOTE 8 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	206	123	83
Total	206	123	83

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 K€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus. Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 K€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 K€.

NOTE 9 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Crédit d'impôt recherche	1 340	1 024	316
Crédit d'impôt export	-	40	(40)
Charges constatées d'avances	553	416	137
Divers	-	18	(18)
Total	1 893	1 498	395

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2017 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2017.

La créance comptabilisée au 31 décembre 2016 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2016 et a été encaissée en octobre 2017.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

NOTE 10 TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	28 290	41 776	(13 486)
Total	28 290	41 776	(13 486)

La décomposition du solde de trésorerie en euros, par devise au 31 décembre 2017 est la suivante :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Euros	27 595	41 391
USD	635	385
GBP	59	-
Total	28 290	41 776

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 290	41 776	(13 486)
Concours bancaires	-	(3)	3
Total	28 290	41 773	(13 483)

NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Prêts et créances	31/12/2017
Actifs financiers non courants	-	173	173
Créances clients et autres créances	-	2 845	2 845
Actifs financiers courants	206	-	206
Autres actifs courants (hors CCA)	-	1 340	1 340
Trésorerie et équivalents	28 290	-	28 290
Total	28 496	4 358	32 854

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Prêts et créances	31/12/2016
Actifs financiers non courants	-	144	144
Créances clients et autres créances	-	2 371	2 371
Actifs financiers courants	123	-	123
Autres actifs courants (hors CCA)	-	1 082	1 082
Trésorerie et équivalents	41 776	-	41 776
Total	41 899	3 597	45 496

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2017
Dettes financières à long et moyen terme	-	-	-
Dettes financières à court terme	-	4	4
Autres dettes non courantes	-	1 069	1 069
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors PCA)	-	7 257	7 257
Total	-	8 330	8 330

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2016
Dettes financières à long et moyen terme	-	-	-
Dettes financières à court terme	-	459	459
Autres dettes non courantes	-	1 126	1 126
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors PCA)	-	5 094	5 094
Total	-	6 679	6 679

NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

1 – CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2017, le capital de la Société est composé de 11 974 903 actions réparties entre :

- ✓ 11 951 702 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- ✓ 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- ✓ 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Les changements intervenus au cours des exercices 2016 et 2017 sont les suivants :

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 1 Janvier 2016	500 806	31 298 758	31 799 564	10 016 117
Exercice BSPCE du 1er trimestre 2016	1 592	254 728	256 320	31 841
Exercice BSPCE du 2ème trimestre 2016	1 488	238 208	239 696	29 776
Exercice BSPCE Juin 2016 - Actions de CAT. E	330	27 390	27 720	6 600
Constitution réserve spéciale	-	(16 252)	(16 252)	-
Augmentation de capital en numéraire	75 385	19 524 611	19 599 996	1 507 692
Imputation des frais d'augmentation de capital	-	(65 794)	(65 794)	-
Exercice BSA Décembre 2016	2 938	497 059	499 997	58 754
Position au 31 décembre 2016	582 539	51 758 708	52 341 247	11 650 780
Exercice BSA de Janvier 2017	1 230	158 728	159 958	24 609
Exercice BSPCE du 1er trimestre 2017	25	3 225	3 250	500
Exercice BSPCE du 2ème trimestre 2017	300	38 700	39 000	6 000
Exercice BSPCE Juin 2017 - Actions de CAT. E	309	25 647	25 956	6 180
Exercice BSPCE du 3ème trimestre 2017	110	14 190	14 300	2 200
Exercice Actions Gratuites	8 126	-	8 126	162 523
Exercice BSPCE du 4ème trimestre 2017	550	70 950	71 500	11 000
Exercice BSA de décembre 2017	5 556	994 443	999 999	111 111
Position au 31 décembre 2017	598 745	53 064 591	53 663 336	11 974 903

Mouvements 2017 :

Augmentation de capital issues de l'exercice de BSPCE et BSA

La Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 1^{er} trimestre 2017, la Société a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 3 250 € dont 25 € de capital et 3 225 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 avril 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 2ème trimestre 2017, la Société a émis 6.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 39 000 € dont 300 € de capital et 38 700 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En juin 2017, la Société a émis 6.180 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 25 956 € dont 309 € de capital et 25 647 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 3ème trimestre 2017, la Société a constaté l'émission de 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 14 300 € dont 110 € de capital et 14 190 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 162.523 actions nouvelles, suite à l'exercice de 162.523 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale pour un montant de 8 126 €. Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 4ème trimestre 2017, la Société a émis 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 71 500 € dont 550 € de capital et 70 950 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA 2014. Ces actions ont été émises au prix de 9,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

2 – ACTIONS PROPRES

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2017, 20 981 actions ont été annulées en diminution des réserves consolidées pour un montant total de -157 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions ainsi que des gains et pertes réalisés sur les mouvements de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2017, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.

3 – OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D’ACTIONS ET ATTRIBUTIONS D’ACTIONS GRATUITES

Utilisant l’autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d’administration a émis les plans d’options décrits dans le chapitre « e. Historique des plans d’options de souscriptions d’actions ».

L’incidence sur l’état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note **21**. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-option, et les plans d’actions gratuites attribuées aux salariés.

Caractéristiques et modalités des nouveaux plans de stock option attribués le 26 juin et le 13 décembre 2017 :

L’assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, par la 30ème résolution, a autorisé le Conseil d’Administration à consentir, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, au maximum 300.000 options donnant droit à la souscription d’actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stock-options »).

Le plan d’option qui a été adopté par le conseil d’administration en date du 26 juin 2017 présente les modalités principales suivantes :

- Nombre total des options de souscription d’actions : 22.500 ;
- Prix de souscription de l’action : 13 euros par action ;
- Durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d’attribution par le conseil d’administration, soit jusqu’au 25 juin 2024 inclus ;
- La condition d’acquisition des droits est de 4 années de service ;
- Les options sont exerçables à hauteur d’un quart par année à compter de la date d’attribution ;
- Le règlement du plan remis aux salariés comporte les conditions d’exercice des options, incluant notamment l’obligation d’être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l’article L. 225-180 du Code de commerce, au moment de l’exercice des options.

Les stocks options ont toutes été proposés à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

Le plan d’option qui a été adopté par le conseil d’administration en date du 13 décembre 2017 présente les modalités principales suivantes :

- Nombre total des options de souscription d’actions : 34.500 ;
- Prix de souscription de l’action : 13 euros par action ;
- Durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d’attribution par le conseil d’administration, soit jusqu’au 12 décembre 2024 inclus ;
- La condition d’acquisition des droits est de 4 années de service ;
- Les options sont exerçables à hauteur d’un quart par année à compter de la date d’attribution ;
- Le règlement du plan remis aux salariés comporte les conditions d’exercice des options, incluant notamment l’obligation d’être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l’article L. 225-180 du Code de commerce, au moment de l’exercice des options.

Les stocks options ont principalement été proposés à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

A noter, l’annulation de 60 000 stock-options non souscrites sur l’exercice 2017.

NOTE 13 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

1 – RETRAITES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies. Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions pour engagement personnel	432	467	(35)
Total	432	467	(35)

a) Variations des engagements provisionnés au bilan

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions à l'ouverture	467	367
Coût des services	(68)	54
Coût d'intérêt	6	7
Charges de l'exercice	(62)	61
Prestations versées	-	-
Ecarts actuariels (gains) / pertes	27	39
Provisions à la clôture	432	467

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,30%	1,30%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation salariale	0,50%	0,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2008-2010	INSEE T68-FM 2008-2010
Agés de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	31/12/2017
Dette actuarielle à 0,8%	483
Dette actuarielle à 1,3%	432
Dette actuarielle à 1,8%	387
Durée estimée (années)	23

Au 31 décembre 2017, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 38 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de 2018.

2 – RETRAITES A COTISATIONS DEFINIES

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2016 et 2017 est non significatif.

NOTE 14 PROVISIONS COURANTES

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

Provisions courantes (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions courantes	43	-	43
Total	43	-	43

Les variations des soldes de provisions sur l'exercice 2016 et 2017 s'analysent de la façon suivante :

Provisions courantes (en milliers d'euros)	01/01/2017	Dotation	utilisation	Reprises	Variation du périmètre	Autres	31/12/2017
Provision pour risques et charges	-	43	-	-	-	-	43
Total	-	43	-	-	-	-	43

Une provision pour risque a été constituée sur l'exercice suite à un litige.

A noter que la contribution patronale sur actions gratuites était présentée en passif courant au 31 décembre 2016 pour un montant de 228 K€. Cette contribution entre dans le champ d'application de la norme IFRS 2 et son dénouement s'effectue en remettant de la trésorerie aux organismes sociaux français. Ainsi, sa nature répond aux caractéristiques de dettes envers le personnel et doit être ainsi comptabilisée et présentée dans le poste « Dette fournisseurs et autres dettes courantes ».

Le Groupe a donc procédé à un reclassement dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme si cette dette avait été enregistrée et présentée dans le poste « Dettes fournisseurs et autres dettes courantes » pour un montant de 228 K€. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2016.

NOTE 15 DETTES FINANCIERES LONG ET COURT TERME

Au 31 décembre 2017, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes financières à long terme	-	-	-
Dettes financières à court terme	4	459	(455)
Total	4	459	(455)

Les dettes financières long et court terme sont composées principalement des éléments suivants :

Dettes financières court terme (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avances OSEO	-	456	(456)
Concours bancaires	4	3	1
Total	4	459	(455)

Avances OSEO :

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation, le Groupe MEDIAN a bénéficié de trois avances remboursables accordées par OSEO en 2009, d'un montant maximum de 2 875 K€.

Ces avances ont été soldées durant l'exercice 2017. Les remboursements sont effectués en fonction d'échéanciers prévus lors de la signature des contrats d'avances pour les projets LESIO I et LESIO II.

Cette avance était consentie à un taux gratuit.

En application de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 – « première adoption des IFRS », ces avances n'ont pas été subdivisées en une partie « subvention » pour la partie correspondante à la rémunération de l'avance obtenue à titre gratuit et une partie « dette financière ».

Le Groupe a remboursé la somme de 456 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il n'a pas reçu d'autres subventions sur l'exercice 2017.

NOTE 16 PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges temporaires non déductibles	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	748	761	(13)
Retraitements de consolidation :			
- Retraites et pensions	121	131	(10)
- Provision intragroupe (1)	(1 216)	(1 243)	27
- Autres	-	-	-
Total (3)	(347)	(351)	4

(1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à sa filiale. La provision sur ces

avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 344 K€ au 31 décembre 2017 (4 438 K€ au 31 décembre 2016).

- (2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 748 K€ (761 K€ au 31 décembre 2016) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le Groupe n'a pas activé l'intégralité des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France. Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2017 à un montant de 76 290 K€ (59 754 K€ au 31 décembre 2016).
- (3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Position à l'ouverture	(351)	(440)
Produit d'impôt différé au compte de résultat	(4)	79
Charge d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	7	11
Position à la clôture	(347)	(351)

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont ainsi composés :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
Charges temporaires non déductibles	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	(13)	-	(134)	-
Retraitements de consolidation :				
- Retraites et pensions	(17)	7	(2)	11
- Provision intragroupe (1)	26	-	215	-
- Autres	-	-	-	-
Total (3)	(4)	7	79	11

NOTE 17 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes fournisseurs (1)	1 153	966	187
Dettes fiscales	471	242	229
Dettes sociales (2)	2 877	1 581	1 296
Dettes fournisseurs d'immobilisations	105	18	87
Produits constatés d'avance (3)	56	93	(37)
Avances reçues des clients à moins d'un an (4)	2 502	2 492	10
Autres dettes	148	22	126
Total	7 313	5 415	1 898

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

- (1) L'augmentation des dettes fournisseurs au 31 décembre 2017, par rapport au solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2017.
- (2) Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés payés et comprennent entre autres :

Une dette envers les organismes sociaux constituée pour 198 K€ (228 K€ à la clôture de l'exercice 2016 qui a fait l'objet d'un reclassement, note 14). Cette dette correspond à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20% de la valeur des actions gratuites attribuées en date d'acquisition, et qui est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition. Cette dette a été calculée en retenant le cours de l'action au 31/12/2017. La dette est étalée sur la période d'acquisition définie dans les plans.
- (3) Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des prestations de services (sur les contrats de maintenance) facturées par avance. Le revenu est reconnu lorsque le service a été rendu.
- (4) Les avances reçues des clients à moins d'un an correspondent aux acomptes versés à la signature des contrats « Essais cliniques » (« initial paiement »). Le fonctionnement de ces avances reçues est décrit dans la note 18 ci-dessous. Le solde de ces avances au 31 décembre 2017 reste stable par rapport au solde au 31 décembre 2016.

NOTE 18 AUTRES DETTES NON COURANTES

Au 31 décembre 2017, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

Autres dettes non courantes (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avances reçues des clients à plus d'un an	1 069	1 126	(57)
Total	1 069	1 126	(57)

Les autres dettes non courantes correspondent aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation client au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires. Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique. Le montant de ces avances non apuré au 31 décembre 2017 s'élève à 3 571K€, la part à moins d'un an de ces avances est classée dans la rubrique « Dettes fournisseurs et autres dettes courants » et s'élève à 2 502 K€ (Cf ci-dessus la note 17).

NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

1 – CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE PRODUITS

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	
Prestations de Services	184	7 495	7 678	254	6 083	6 337	1 341
Ventes de Licences	-	7	7	-	2	2	5
Ventes de Marchandises	1	-	1	-	14	15	(14)
Total	184	7 502	7 686	254	6 099	6 354	1 331

Les zones géographiques sont réparties par destination.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
CA France	184	255	(71)
CA USA/CANADA	2 583	2 591	(8)
CA UK	3 549	3 139	410
CA Autres exportations	1 370	368	1 002
Total	7 686	6 353	1 333

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2017 s'élève à 7 686 K€, contre 6 353 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 21 %. Cette hausse de l'activité sur 2017, vient valider les objectifs de la direction, grâce à la poursuite des contrats en cours et au démarrage de contrats signés en fin d'année dernière et sur l'année 2017, avec des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques.

Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier. Il entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques. A ce jour, le Groupe est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux. Néanmoins sur l'année 2017, le Groupe constate que l'un de ses principaux clients représente 53 % du chiffre d'affaires au travers de différentes

études cliniques menées auprès de différents sponsors. Concernant ce client, le nombre de sponsors s'élève à 12, soit un chiffre d'affaires moyen de 343 K€ par sponsor.

NOTE 20 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse comme suit :

Charges du personnel (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Salaires		10 560	6 306	4 254
Charges sociales		3 564	2 341	1 223
Crédit d'impôt recherche	9	(1 340)	(1 024)	(316)
Paiements en actions	21	2 154	1 067	1 087
Avantages envers le personnel	13	(68)	54	(122)
Total		14 869	8 744	6 126
Effectif moyen		109	84	25

Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 4 174 K€ en 2017, contre 3 212 K€ en 2016.

NOTE 21 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Au 31 décembre 2017, les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours sont les suivants :

- les programmes de stock-options ;
- le programme d'attribution d'actions gratuites ; et
- les BSPCE.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2014 et 2015.

La charge de l'exercice correspond principalement aux programmes d'attribution d'actions gratuites et à la charge du programme de Stock-options comme décrit dans les notes respectives **1** et **2** ci-dessous.

1 – PROGRAMME D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (AGA)

Le Groupe a mis en place un programme d'attribution d'actions gratuites qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise de se faire attribuer gratuitement des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration de la société MEDIAN Technologies en date du 22 juillet 2016 et du 6 octobre 2016 a décidé d'utiliser cette délégation, et a attribué des actions gratuites à ses salariés au travers des plans A, B, C et D.

Les actions gratuites du plan A ont été totalement exercées sur l'exercice 2017, soit 162 523 actions.

Les principales caractéristiques de ces quatre plans sont synthétisées ci-dessous :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan A	22/07/2016	Cadre supérieur	162 523	1 année de service	1 an
Plan B	22/07/2016	Cadre supérieur	152 522	2 années de service	1 an
Plan C	06/10/2016	Cadre supérieur	186 873	Variable	Spécifique
Plan D	06/10/2016	Cadre supérieur	186 872	Variable	Spécifique
Total			688 790		

(*) Le nombre d'actions potentielles à émettre par le Groupe concernant le plan B a été diminué de 10 000 actions suite au départ d'un Cadre supérieur qui ne remplit donc plus les conditions d'acquisition des droits. Le montant de la charge comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, pour un montant de 18 k€, a été repris en produit en contrepartie d'un compte de réserves.

Spécificités relatives aux plans C et D : les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine MEDIAN Technologies Inc. Leur acquisition est conditionnée à la présence des bénéficiaires et à la survenance d'un événement de sortie (introduction sur le marché, changement de contrôle...) avant une certaine date.

En conformité avec la norme IFRS 2, la charge liée à l'attribution de ces actions gratuites a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à la date d'attribution en fonction des principales hypothèses suivantes :

	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D
Cours de l'action à la date d'attribution	8,99	8,99	8,48	8,48
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%
Décote d'inaccessibilité	10%	10%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,09	8,09	8,48	8,48

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au titre des actions gratuites s'élève à 2 122 k€. Les mouvements d'actions gratuites intervenus sur la période 2017 sont présentés en note 12.

2 - PROGRAMME DE STOCK-OPTIONS

Nouveaux programmes de stock-options sur l'exercice 2017

Le 22 juin 2017, le Groupe a lancé un nouveau programme d'options sur actions qui donne le droit à des salariés et dirigeants du Groupe d'acquérir des actions de la Société. Cette assemblée a délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options.

Le conseil d'administration du 26 juin 2017 a attribué au titre de ce programme 22 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 4	26/06/2017	Cadre supérieur	22 500	4 années de service	7 ans
Total des options			22 500		

Ainsi la charge reconnue sur l'exercice 2017 de ces stock-options s'élève à 28 K€.

Le conseil d'administration du 13 décembre 2017 a attribué au titre de ce programme 34 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 5	13/12/2017	Cadre supérieur	34 500	4 années de service	7 ans
Total des options			34 500		

Ainsi la charge reconnue sur l'exercice 2017 de ces stock-options s'élève à 2 K€.

Ces stock-options ont été principalement attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes pour la valorisation de la juste valeur de ces options ont été les suivantes :

	Plan 4	Plan 5
Cours du sous-jacent à la date	12,40	8,85
Prix d'exercice (Strike)	13,00	13,00
Volatilité attendue	40%	40%
Maturité	7	7
Taux de rendement sans risque	1,67%	1,67%
Taux de dividendes	0%	0%
Juste valeur de l'option	5,26	2,88

La volatilité attendue a été estimée en prenant en compte la volatilité historique du prix des actions d'un panel de sociétés cotées comparables, notamment sur la période historique compatible avec le terme attendu.

Anciens programmes de stock-options

Au 1er avril 2011 et au 5 avril 2012, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise d'acquérir des actions de la Société. Ces deux assemblées générales ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options. Les principales caractéristiques et conditions relatives aux attributions dans le cadre de ces programmes sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 1	05/07/2012	salarié	14 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 2	05/02/2012	salarié	3 970	4 années de service	7 ans
Plan n° 3	03/10/2013	Cadre supérieur	10 000	4 années de service	7 ans
Total des options			27 970		

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice 2017 au titre de ces stock-options s'élève à 1 K€.

Les mouvements d'instruments intervenus sur l'exercice 2017 sont présentés en note 12.

NOTE 22 CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent comme suit :

Charges externes (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Sous-traitance	2 545	1 653	892
Locations et charges locatives	844	634	210
Entretien et réparations	172	100	72
Primes d'assurance	65	60	5
Services extérieurs - divers	1 220	714	506
Personnel extérieur	463	137	326
Intermédiaires et honoraires	1 859	1 411	448
Publicité	213	291	(78)
Transport	57	80	(23)
Déplacement, missions & réceptions	1 218	720	498
Frais postaux & télécommunications	125	81	44
Services bancaires	79	59	20
Autres services - divers	24	27	(3)
Autres charges d'exploitation	287	167	120
Charges externes	9 169	6 134	3 035

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9 169 K€ contre 6 134 K€ au 31 décembre 2016. Cette variation de charges de 3 035 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ L'augmentation du recours à la sous-traitance de 892 K€ sur les projets pharmaceutiques principalement en lien avec le développement de l'activité ;
- ✓ L'augmentation des coûts de locations pour 210 K€ sur la période et qui sont relatifs, essentiellement, aux locations d'hébergements serveurs sur 2017 (hausse de 162 k€). Nous avons aussi l'effet de

l'année complète de l'implantation de nouveaux bureaux aux Etats-Unis, à Woburn pour le développement de la filiale et des activités US ;

- ✓ L'accroissement de l'ensemble des autres charges externes (Assurances, publicité, déplacements, frais postaux, services bancaires, etc..), compte tenu du très fort développement du Groupe.

NOTE 23 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier net (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts et charges financières assimilées	-	(9)	9
Pertes des placements	(6)	(8)	2
Coût de l'endettement financier net	(6)	(17)	11
Pertes de change	(230)	(79)	(151)
Autres charges financières	-	(8)	8
Autres charges financières	(230)	(87)	(143)
Gains de change	79	91	(12)
Autres produits financiers	40	80	(40)
Autres produits financiers	119	172	(53)
Total	(117)	68	(185)

NOTE 24 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	4	2	2
Impôt différé net	4	(79)	83
Total	8	(76)	86

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

Charge d'impôt effective (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat avant impôt	(17 198)	(9 188)	(8 010)
Taux d'impôt applicable en France	33,33%	33,33%	
Produit d'impôt théorique	(5 733)	(3 062)	(2 671)
Effet d'impôt sur :			
Autres produits non imposables (CIR-CICE)	(472)	(376)	(96)
Impact des déficits reportables non activés	5 496	2 922	2 574
Autres différences temporelles	701	593	108
Total	(8)	76	(84)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 78 961 K€ au 31 décembre 2017. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2016 s'élevait à 62 473 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2017 s'élève à 21 361 K€ (16 731 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016). Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en note 2.

NOTE 25 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Résultat net par actions	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat net (En milliers d'euros)	(17 206)	(9 111)	(8 095)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 951 702	11 633 759	317 943
Titres d'autocontrôle	(20 981)	(13 807)	(7 174)
Total actions	11 930 721	11 619 952	310 769
Résultat net par actions (en euros)	-1,44	-0,78	(0,66)
Nombre d'actions potentielles	13 662 209	13 747 133	(84 924)

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note [e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions](#). Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Actions gratuites...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 26 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de la filiale MEDIAN Technologies Inc. de l'US\$ à l'euro.

Il est donc principalement exposé à la variation du taux de change US\$/€. Afin d'en limiter l'impact, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Risque de taux

Au 31 décembre 2017, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro. Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défaillants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière.

La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics (OSEO).

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

NOTE 27 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

1 – LOCATIONS

La Société est locataire de ses locaux au siège social de Valbonne. Elle dispose d'un nouveau contrat de location pour ce site :

- ✓ Le contrat de location est sur une durée de 9 années et prendra fin au plus tard le 15 octobre 2024. Le contrat de location est un bail commercial et peut être résilié tous les trois ans à compter de la date d'effet du contrat de location, soit le 16 octobre 2015.

Au 31 décembre 2017, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de ces contrats de location simple (période non résiliable) est le suivant :

Locations (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
A un an au plus	183	228	(45)
A plus d'un an mais à 5 ans au plus	-	181	(181)
Total	183	409	(226)

Le Groupe est aussi locataire de locaux aux USA, dans l'état de New York. Ces locaux sont occupés par sa filiale MEDIAN Technologies Inc. Le contrat de location est sur une durée de 3 années et prendra fin au plus tard le 30 avril 2019.

Au 31 décembre 2017, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer en K€ au titre de ce contrat de location simple (période non résiliable) est le suivant :

Locations (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
A un an au plus	68	67	1
A plus d'un an mais à 5 ans au plus	22	89	(67)
Total	90	156	(66)

2 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société est engagée à payer à cet établissement sous conditions, les montants suivants :

- Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31/12/2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2017 et au-delà (provisionné au bilan 31/12/2017).
- 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31/12/2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2017 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

NOTE 28 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société. Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	1 632	893	739
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	545	201	344
Paiements fondés sur des actions	1 443	753	690
Engagements de retraite	-	38	(38)
Jetons de présence	100	50	50
Total	3 720	1 935	1 785

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants. Le Groupe n'a conclu aucune autre transaction significative avec des parties liées sur l'exercice.

NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Le montant des honoraires du cabinet PWC figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2017 :

Honoraires des commissaires aux comptes (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>		
- Emetteur	142	73
- Filiales intégrées globalement	-	-
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>		
- Emetteur	31	40
- Filiales intégrées globalement	-	-
Sous-total	173	113
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>		
- Juridique, fiscal et social	-	-
- Autres	-	-
Sous-total	-	-
Total	173	113

NOTE 30 DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015. Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2017.

NOTE 31 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Valbonne, le 05 Avril 2018

Le Président Directeur Général

Median Technologies

Fredrik BRAG

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Attestation du Commissaire aux comptes sur les 5 personnes les mieux rémunérées

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 12 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet



median

The Imaging Phenomics
Company™

**Comptes Annuels
et
Annexe
31 Décembre 2017**

Median Technologies SA

Comptes Annuels 31 Décembre 2017

BILAN ACTIF - 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF	Notes	31/12/2017			31/12/2016
		Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	2	1 118 923	945 546	173 378	238 179
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2	62 459	-	62 459	39 755
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles		1 181 383	945 546	235 837	277 934
Terrains		-	-	-	-
Constructions	3	93 974	59 888	34 087	43 484
Inst. techniques, matériel, outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3	1 083 630	691 029	392 601	301 760
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles		1 177 605	750 917	426 688	345 245
Participations évaluées par équivalence		-	-	-	-
Autres participations	4	9 546	9 546	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés	4	223 503	-	223 503	137 522
Prêts	4	86 407	-	86 407	66 220
Autres immobilisations financières	4	274 476	34 674	239 801	188 939
Total Immobilisations financières		593 933	44 221	549 712	392 682
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		2 952 920	1 740 683	1 212 237	1 015 861
Matières premières, approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-
En-cours de production de services		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-
Marchandises	5	-	-	-	3 059
Total Stocks et en-cours		-	-	-	3 059
Avances et acomptes versés sur commandes		68 825	-	68 825	16 283
Créances clients et comptes rattachés	6	1 943 990	-	1 943 990	1 737 667
Autres créances	6	6 651 418	4 343 866	2 307 551	1 753 380
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total Créances		8 595 408	4 343 866	4 251 542	3 491 048
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités	7	27 858 614	-	27 858 614	41 639 037
Total Divers		27 858 614	-	27 858 614	41 639 037
Charges constatées d'avance	8	545 228	-	545 228	407 068
Total comptes de régularisation		545 228	-	545 228	407 068
TOTAL ACTIF CIRCULANT		37 068 075	4 343 866	32 724 209	45 556 498
Frais d'émission d'emprunts à étaler		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif	8	24 136	-	24 136	1 672
TOTAL GENERAL		40 045 131	6 084 550	33 960 581	46 574 032

BILAN PASSIF - 31 DECEMBRE 2017

BILAN PASSIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital Social ou individuel (dont versé : 598 745)		598 745	582 539
Primes d'émission, de fusion d'apport		53 144 587	51 838 703
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		8 126	16 252
Report à nouveau		(13 082 990)	(5 336 589)
Résultat de la période {Bénéfice ou (Perte)}	22	(15 088 837)	(7 746 399)
Situation nette avant répartition		25 579 632	39 354 505
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9	25 579 632	39 354 505
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	456 250
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	10	-	456 250
Provisions pour risques		66 677	1 672
Provisions pour charges		629 989	694 711
TOTAL PROVISIONS	11	696 666	696 383
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	3 753	2 703
Emprunts et dettes financières divers	12	6	6
Total Dettes financières		3 759	2 709
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13	3 505 572	3 544 679
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	1 535 071	934 692
Dettes fiscales et sociales	13	2 282 181	1 442 835
Total Dettes d'exploitation		3 817 252	2 377 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	104 674	18 474
Autres dettes	13	189 059	18 749
Total Dettes diverses		293 733	37 223
Produits constatés d'avance	14	56 101	93 229
Total Comptes de régularisation		56 101	93 229
TOTAL DETTES		7 676 418	6 055 369
Ecart de conversion passif	14	7 866	11 524
TOTAL GENERAL		33 960 581	46 574 032

COMPTE DE RESULTAT - 31 DECEMBRE 2017

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises		700	14 838
Production vendue de biens		6 875	1 732
Production vendue de services		7 678 451	6 336 886
Chiffres d'affaires nets	15	7 686 026	6 353 458
	<i>France</i>	<i>184 462</i>	<i>254 644</i>
	<i>Export</i>	<i>7 501 564</i>	<i>6 098 814</i>
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	16	258 597	370 897
Autres produits	16	6 666	15 204
Produits d'exploitation		7 951 289	6 739 560
Achats de marchandises		29 882	22 186
Variation de stock (marchandises)		10 375	3 762
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-	-
Autres achats et charges externes	17	13 931 922	7 937 520
Impôts, taxes et versements assimilés		258 884	240 750
Salaires et traitements		6 469 077	4 594 654
Charges sociales		3 005 724	2 122 953
Dotations d'exploitation			
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements		272 036	187 861
- Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		-	3 887
- Dotations aux provisions		-	327 877
Autres charges		269 842	147 430
Charges d'exploitation		24 247 743	15 588 885
RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 296 454)	(8 849 325)
Opérations en commun			
- Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
- Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers de participations		58	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		61 928	116 906
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		110 526	7 568
Différences positives de change		78 911	79 195
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Produits financiers		251 423	203 670
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		74 676	65 690
Intérêts et charges assimilées		-	9 382
Différences négatives de change		290 159	78 908
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Charges financières		364 835	153 981
Résultat financier	28	(113 412)	49 689

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Résultat courant avant impôts		(16 409 867)	(8 799 636)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 018	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		31 756	15 669
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		-	33 794
Total des Produits exceptionnels		38 774	49 463
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		702	9 761
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		14 803	50 472
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		42 541	-
Total des Charges exceptionnelles		58 046	60 234
Résultat exceptionnel	20	(19 273)	(10 770)
Participation des salariés aux résultats		-	-
Impôt sur les bénéfices	21	(1 340 302)	(1 064 007)
RESULTAT NET	22	(15 088 837)	(7 746 399)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		7 611 517	6 217 483
<i>Chiffre d'affaires radio et tests compagnons</i>		74 510	135 975

Annexe aux Comptes Annuels 31 Décembre 2017

SOMMAIRE

Bilan Actif - 31 Décembre 2017	- 3 -
Bilan Passif - 31 Décembre 2017	- 4 -
Compte de Résultat - 31 Décembre 2017	- 5 -
Annexe aux Comptes Annuels – 31 Décembre 2017	- 10 -
A. Présentation Générale.....	- 10 -
B. Histoire de la société en date	- 11 -
C. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse	- 12 -
D. Actionnariat au 31 Décembre 2017.....	- 13 -
E. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions	- 13 -
F. Faits Majeurs de l'exercice	- 15 -
G. Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels	- 15 -
H. Notes relatives aux comptes Annuels	- 16 -
NOTE 1 Principes, règles et méthodes comptables.....	- 16 -
NOTE 2 Immobilisations incorporelles	- 18 -
NOTE 3 Immobilisations corporelles	- 18 -
NOTE 4 Immobilisations financières.....	- 19 -
NOTE 5 Stocks	- 20 -
NOTE 6 Créances clients et autres créances	- 20 -
NOTE 7 Trésorerie	- 21 -
NOTE 8 Divers actifs	- 21 -
NOTE 9 Capitaux propres	- 22 -
NOTE 10 Autres fonds propres	- 24 -
NOTE 11 Provisions	- 24 -
NOTE 12 Dettes financières	- 25 -
NOTE 13 Autres dettes.....	- 26 -
NOTE 14 Passifs Divers.....	- 27 -
NOTE 15 Chiffre d'affaires	- 28 -
NOTE 16 Autres produits, reprises de provisions et transferts de charges	- 28 -
NOTE 17 Autres achats et charges externes	- 28 -
NOTE 18 Dépenses de Recherche & Développement.....	- 29 -

NOTE 19	Résultat financier	- 29 -
NOTE 20	Résultat exceptionnel	- 29 -
NOTE 21	Impôt sur les bénéfices	- 29 -
NOTE 22	Résultat net.....	- 30 -
NOTE 23	Effectif moyen	- 30 -
NOTE 24	Comptes Consolidés	- 30 -
NOTE 25	Organes d'administration et de direction	- 30 -
NOTE 26	Engagements.....	- 30 -

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS – 31 DECEMBRE 2017

A. Présentation Générale

Median Technologies est spécialisée dans le domaine de l'imagerie médicale. La société développe des applications logicielles qui permettent d'analyser le contenu des images, de détecter et de mesurer automatiquement des anomalies qui peuvent être des signes de maladie.

Grâce à ses applications, Median Technologies aide les médecins à prendre en charge et suivre leurs patients. L'imagerie est clé dans de nombreuses disciplines médicales où elle intervient pour le dépistage, le diagnostic et le suivi de beaucoup de maladies. Aujourd'hui, l'imagerie médicale permet d'évaluer si un traitement est efficace ou non pour un patient donné, en particulier pour les patients atteints de cancers. C'est le domaine médical sur lequel Median Technologies est principalement positionné.

En plus d'être présentes dans les services de radiologie d'hôpitaux, de centres anti cancer et de cliniques, les applications logicielles développées et commercialisées par Median Technologies sont aujourd'hui utilisées par des sociétés de biotechnologie et des laboratoires pharmaceutiques dans le cadre de leurs essais cliniques en cancérologie.

Ce marché est d'ailleurs l'axe principal de développement en termes de chiffre d'affaires du Groupe. Aujourd'hui, la société approfondit la mise en application de sa connaissance de l'image en développant un pan d'activité extrêmement novateur, celui de l'imagerie phéno-mique qui permet d'identifier dans l'image des signatures qui sont spécifiques de maladies, et dont la connaissance va permettre d'aller vers une médecine de plus en plus personnalisée.

L'activité de Median Technologies se structure donc autour de **trois axes stratégiques** :

- L'imagerie pour le soin des patients atteints de cancers

Les applications Median permettent aux radiologues et aux oncologues d'évaluer l'efficacité des traitements qui sont donnés aux patients à partir de mesures quantitatives faites dans les images médicales.

- L'imagerie pour les essais cliniques en cancérologie

Dans ce contexte, Median Technologies travaille avec des sociétés de biotechnologie et de grands laboratoires pharmaceutiques. Les applications logicielles et les services d'imagerie que Median développe autour de ces applications aident les sociétés de biotechnologie et les grands laboratoires pharmaceutiques à mettre au point de nouveaux traitements innovants et personnalisés pour les patients, ainsi que des stratégies thérapeutiques plus appropriées.

- L'imagerie phéno-mique

C'est aujourd'hui le domaine le plus innovant des activités de la société. Median Technologies développe une plateforme d'imagerie iBiopsy®, qui a fait l'objet de la signature d'un partenariat avec Microsoft en juin 2016 pour la partie Big Data. L'imagerie phéno-mique va être au cœur de la médecine personnalisée, qui est la médecine de demain. En effet, on sait aujourd'hui que chaque type de maladie a une 'signature' propre et spécifique, que cette signature peut être extraite des images médicales grâce à des algorithmes puissants qui, corrélés à des mégadonnées (Big data) permettent d'identifier exactement le type de maladies et d'identifier pour un patient donné le traitement qui sera le plus efficace. L'imagerie phéno-mique ouvre un gigantesque horizon de possibilités pour l'industrie pharmaceutique et également pour les professionnels de santé.

Aujourd'hui, les équipes de Median Technologies incluent un peu plus d'une centaine de collaborateurs dont une part importante est dédiée aux activités de Recherche et développement et aux Services. Pluridisciplinaires, ces équipes intègrent des scientifiques et des ingénieurs spécialisés dans le traitement d'images, le data management, la direction de projets et les réglementations du développement clinique.

Depuis sa création, MEDIAN Technologies est implantée dans le sud de la France sur le pôle technologique de Sophia Antipolis, un environnement particulièrement propice aux industries de santé.

Ayant une vocation de fort développement à l'international, la société est également présente via sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats Unis.

B. Histoire de la société en date

2002 - Median Technologies est créée à Sophia Antipolis, France. Jusqu'en 2007, Median enrichit sa technologie, notamment en collaborant avec des instituts technologiques en imagerie médicale.

2007 - L'ensemble des développements réalisés par la société est intégré dans un portefeuille d'applications cliniques LMS - Lesion Management Solutions. Les applications sont commercialisées en Europe, puis aux US, après l'obtention des autorisations de la FDA.

2011 - Est une année charnière pour Median Technologies. La société déploie un nouvel ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie : Clinical Services basée sur le cœur technologique des applications LMS.

Les titres de la Société sont admis sur le marché NYSE Alternext à Paris, selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05€.

2014 - Treize investisseurs institutionnels étrangers conduits par New Enterprise Associates (NEA), souscrivent pour un montant de 20M€, 2.222.222 actions nouvelles pour un prix de souscription de 9€, dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé.

2015 - Sept investisseurs institutionnels étrangers conduits par Abingworth, souscrivent pour un montant de 19,8M€, 1.650.000 actions nouvelles pour un prix de souscription de 12€ chacune, dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé.

2016 – Voit le démarrage de l'activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénotypique et du Big

Data. Le projet est baptisé iBiopsy® et fait l'objet d'un partenariat avec Microsoft France. Les applications liées à l'imagerie phénotypique vont servir à terme les deux marchés sur lesquels est positionné la Société, celui de l'imagerie dans les essais cliniques et celui du soin des patients. Le rebranding de la société effectuée au cours de 2016, met en exergue l'importance de l'imagerie phénotypique dans le positionnement de Median Technologies sur ses marchés. Outre le changement de logo et la refonte totale de ses outils de communication, Median Technologies choisit comme tagline « The Imaging Phenomics™ Company ».

2016 – Median Technologies a procédé à une augmentation de capital réservée au profit de Furui Medical Science Company Luxembourg à hauteur de 1.507.692 actions nouvelles pour un prix de souscription de 13€ chacune, soit un montant total de 19.6 M€. Cette augmentation de capital réservée va principalement permettre à Median Technologies de développer de nouvelles opportunités commerciales pour ses produits pour la Chine.

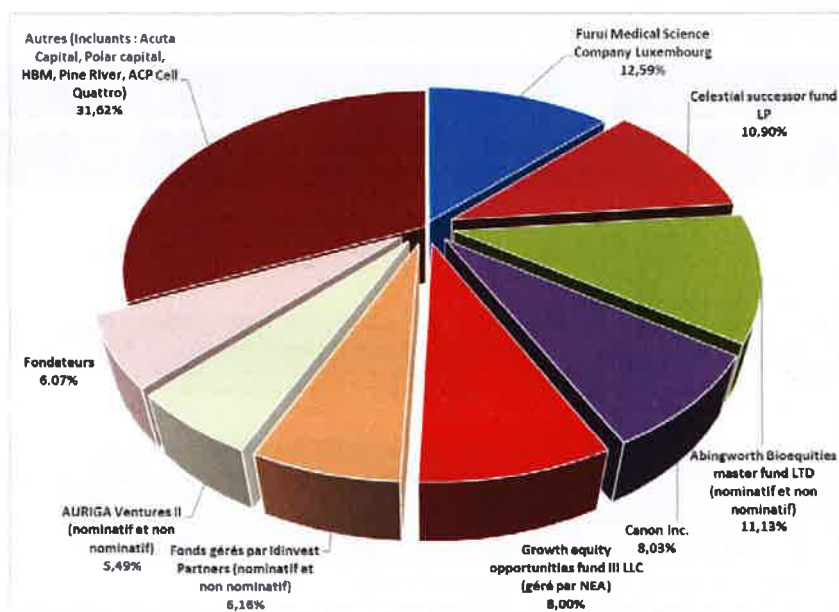
C'est une année charnière également en terme de structuration de la filiale américaine Median Technologies Inc. basée à Woburn, MA. L'année voit notamment des recrutements majeurs :

- celui de Madame Jeanne Hecht, Chief Operating Officer qui est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie du groupe au niveau mondial.
- celui de Monsieur Nicholas Campbell Chief Commercial Officer, responsable de toutes les activités commerciales et de leur mise en œuvre pour l'ensemble du groupe.

C. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse

Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
Capital social avant la cotation		4 349 482	217 474,10 €	
Année 2011	- Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action); - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%); - Emission d'1 action de préférence de catégorie B.	1 468 336	73 416,80 €	12 012 675,05 €
Année 2012	- Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Deux fonds Communs de Placement pour l'innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles.	84 500	4 225,00 €	821 200,00 €
Année 2013	- Six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action.	132 132	6 606,60 €	1 400 599,20 €
Année 2014	- Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2 222 222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332,10 €	20 018 562,00 €
Année 2015	- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1 650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 754 325	87 716,25 €	20 667 943,50 €
Année 2016	- Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1 507 692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 635 363	81 768,15 €	20 629 364,39 €
janv-2017	La Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.	24 609	1 230,45 €	159 958,50 €
avr-2017	Le conseil d'Administration du 05 Avril 2017 a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	500	25,00 €	3 250,00 €
juin-2017	Le conseil d'Administration du 26 Juin 2017 a constaté l'émission de 6000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	6 000	300,00 €	39 000,00 €
juin-2017	La Société a émis 6.180 actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission. Conseil d'administration du 26 Juin 2017.	6 180	309,00 €	25 956,00 €
oct-2017	Le conseil d'Administration du 05 Octobre 2017 a constaté l'émission de 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	2 200	110,00 €	14 300,00 €
oct-2017	Le conseil d'Administration du 05 Octobre 2017 a constaté l'émission de 162.523 actions nouvelles, suite à l'exercice de 162 523 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale.	162 523	8 126,15 €	- €
déc-2017	Le conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté l'émission de 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	11 000	550,00 €	71 500,00 €
déc-2017	La Société a émis 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 9,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.	111 111	5 555,55 €	999 999,00 €
Capital social au 31 Décembre 2017		11 974 903	598 745,15 €	

D. Actionnariat au 31 Décembre 2017



E. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

1. Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2016	Nombre de titres annulés / non souscrits sur l'année 2017	Nombre de titres exercés	Nombre de titres valides et non exercés	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	110 000	5 000	75 000	30 000	5 000	6,50	300,00
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	716 329	282 847	30 900	402 582	80 516	4,20	4 025,80
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	74 950	5 000	23 500	46 450	9 290	6,50	464,50
BSPCE	1 347 565		1 331 259		901 279	292 847	129 400	479 032	95 806		4 790,30
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	14/12/2018	60 000	60 000	-	-	-	9,00	-
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	14 000	-	-	14 000	14 000	10,00	700,00
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970	-	-	3 970	3 970	10,00	198,50
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	-	-	10 000	10 000	10,60	500,00
22/06/2017	300 000	26/06/2017	22 500	25/06/2024	-	-	-	22 500	22 500	13,00	1 125,00
		13/12/2017	34 500	12/12/2024	-	-	-	34 500	34 500	13,00	1 725,00
Stock Options	600 000		171 970		87 970	60 000		84 970	84 970		4 248,50
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019	24 609	-	24 609	-	-	6,50	-
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000,00
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000,00
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	2 111 112	-	222 222	1 888 890	944 445	9,00	47 222,25
BSA	2 326 831		2 326 831		2 215 721		246 831	1 968 890	1 024 445		51 222,25
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523	N/A	162 523	-	-	162 523	-	-	-
16/06/2016	162 522	22/07/2016	162 522	N/A	162 522	10 000	-	152 522	152 522	-	7 626,10
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873	N/A	186 873	-	-	186 873	186 873	-	9 343,65
16/06/2016	186 872	06/10/2016	186 872	N/A	186 872	-	-	186 872	186 872	-	9 343,60
Actions Gratuites	698 790		698 790		698 790	10 000	162 523	526 267	526 267		26 313
Total					3 903 760	362 847	538 754	3 059 159	1 731 488		86 574,40

N/A : Non applicable

2. Historique des BSA et des AGA

Les Attributions d'actions gratuites

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Date de conservation
" AGA-2016A"	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.523 actions gratuites (les « AGA 2016 A ») : la période d'acquisition sera d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.	juillet-16	juillet-17	juillet-18
" AGA-2016B"	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.522 actions gratuites (les « AGA 2016 B ») : la période d'acquisition sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition. 10 000 actions gratuites ont été annulées sur le 1er semestre 2017.	Juillet-16	Juillet-18	juillet-19
" AGA-2016C"	Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.873 actions gratuites (les AGA 2016 C) : L'acquisition des AGA 2016 C est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de un (1) an à compter de la date d'attribution, et (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 C. Période de conservation modulable : Au terme de la période d'acquisition et si les conditions d'acquisition visées ci-dessus ont été remplies, le Bénéficiaire est propriétaire des AGA 2016 C.	octobre-16	Conditions cumulatives	Modulable selon le Plan
" AGA-2016D"	Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.872 actions gratuites (les AGA 2016 D) : Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 D est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (j) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'attribution, et (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 D. Il n'y a pas de période de conservation pour les AGA 2016 D.	octobre-16	Conditions cumulatives	aucune

Les bons de souscription d'actions

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA A-2009"	La Société NVF Equity Limited a souscrit un bon de souscription d'actions, pour un montant de 16 K€, libéré en totalité par compensation de créance en 2009. Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019. Ce BSA donne droit à acquérir 24.609 actions ordinaires au prix d'exercice de 6,50 €.	mars-09	Exercice en Janvier 2017 (Note 9 - Page 22)
"BSA-2013"	L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013). Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0.80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013. Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8.04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.	juin-13	décembre-20
"BSA-2014"	L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2.222.222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 56 K€ par l'émission de 1.111.111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0.05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise. En juillet 2015, 111.110 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 55.555 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 777,75 €. En novembre 2017, 222.222 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 111.111 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 5 555,55 €. Il reste 1.888.890 BSA exerçables jusqu'en septembre 2021.	septembre-14	septembre-21

F. Faits Majeurs de l'exercice

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial. La société n'a pas eu d'activité sur la période.

Dans le cadre de son internationalisation et de son développement, la société a réalisé de nombreuses embauches sur la période et également vu le départ de cadres supérieurs. Cette nouvelle organisation doit permettre au Groupe Median d'atteindre ses objectifs ambitieux, d'un point de vue opérationnel, technique, et financier.

Le groupe a également procédé à l'implémentation d'un CTMS « Clinical Trial Management System ». Ce nouvel outil, doit permettre à la société d'accroître ses gains de productivité en améliorant également le système d'information de la société. Les coûts liés à l'implémentation du logiciel et son utilisation sont reconnus en charges de manière linéaire sur la durée du contrat. Le contrat avec la société Medidata a été conclu sur une période de 5 ans.

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, par la 30ème résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stocks options »).

Les plans d'options qui ont été adoptés par le conseil d'administration en date du 26 juin 2017 et du 13 décembre 2017 sont présentés en page 23 de ce rapport.

G. Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels

Aucun évènement significatif postérieur à la date d'établissement des comptes annuels n'est à signaler.

H. Notes relatives aux comptes Annuels

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 1800, route des crêtes à Valbonne et est cotée à la Bourse de Paris sur Alternext.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 s'élève à 33 960 581 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 15 088 837 €. L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2016-07 relatifs au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Amortissements

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

3 – STOCKS

Les stocks de matériel informatique sont évalués au coût d'achat HT. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

4 – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- ✓ Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- ✓ Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- ✓ Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

6 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

7 – RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services réalisées à destination des sociétés pharmaceutiques, est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des travaux.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	31/12/2016	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2017
Logiciels R&D	787 527	-	-	-	787 527
Logiciels hors R&D	229 231	15 220	39 755	-	284 206
Licences	33 391	-	-	-	33 391
Logiciels Big Data	13 800	-	-	-	13 800
Immobilisations incorporelles en cours	39 755	62 459	(39 755)	-	62 459
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	1 103 703	77 679	-	-	1 181 383

AMORTISSEMENTS	31/12/2016	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2017
Logiciels R&D	(718 187)	(29 874)	-	-	(748 061)
Logiciels hors R&D	(73 096)	(84 572)	-	-	(157 668)
Licences	(20 686)	(5 331)	-	-	(26 017)
Logiciels Big Data	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Total	(825 769)	(119 777)	-	-	(945 546)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 235 837 € au 31 Décembre 2017.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations	31/12/2016	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2017
Agencement sur sol d'autrui	93 974	-	-	-	93 974
Installations générales, agencement	21 550	22 582	-	-	44 132
Matériel de transport	13 800	-	-	-	13 800
Matériel informatique R&D	196 688	41 758	-	-	238 447
Matériel informatique hors R&D	555 499	171 553	-	(4 318)	722 735
Mobilier	63 461	1 056	-	-	64 517
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	944 973	236 950	-	(4 318)	1 177 605

Amortissements	31/12/2016	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2017
Agencement sur sol d'autrui	(50 490)	(9 397)	-	-	(59 888)
Installations générales, agencement aménagement	(14 201)	(2 675)	-	-	(16 876)
Matériel de transport	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Matériel informatique R&D	(178 197)	(14 981)	-	-	(193 179)
Matériel informatique hors R&D	(307 883)	(121 109)	-	1 070	(427 922)
Mobilier	(35 156)	(4 097)	-	-	(39 252)
Total	(599 728)	(152 259)	-	1 070	(750 917)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 426 688 € au 31 Décembre 2017. Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1 - IMMOBILISATIONS ET PROVISIONS

Immobilisations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Titres de Participation	9 546	8 340	1 206
Autres titres Immobilisés	223 503	137 523	85 980
Prêts	86 407	66 220	20 187
Autres immobilisations financières	274 476	188 939	85 537
Total	593 933	401 023	192 910

Provisions	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Titres de Participation	(9 546)	(8 340)	(1 206)
Autres titres Immobilisés	(34 674)	-	(34 674)
Total	(44 221)	(8 340)	(35 880)

Les variations sur la période concernent les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31 Décembre 2017 et sont les suivantes :

- ✓ 20.981 actions propres pour un coût d'achat de 223 503 € (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2017 pour 188 829 €. Une provision de 34 674 € a été constatée dans les comptes.
- ✓ Les espèces mobilisées et indisponibles s'élevaient à 205 849 €. Le contrat initial de liquidité s'élevait à la somme de 250 000 €. Il a été procédé à un complément de 150 000 € en décembre 2017.

2 – TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATION

Sociétés (filiales +50%)	Devise	% Capital détenu	Capitaux propres au 31/12/2017	Valeur comptable brute des titres détenus	Chiffre d'affaires HT de la période	Résultat net de la période	Dividendes encaissés au cours de la période
MEDIAN Technologies Inc.	Dollars US	100%	-5 327 806,74 USD	10 000,00 USD	6 789 477,00 USD	-481 578,96 USD	-
MEDIAN Technologies Hk.	Dollars Hong-Kong	100%	-149 396,10 HKD	10 000,00 HKD	0,00 HKD	-159 396,10 HKD	-

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial.

3 – ENTREPRISES LIEES

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations financières	9 546	-
Provision sur titres de participation	(9 546)	-
Autres créances : Compte courant € - Median Technologies Inc.	3 671 825	-
Autres créances : Compte courant \$ - Median Technologies Inc.	657 381	-
Autres créances : Compte courant Hk - Median Technologies Hong-Kong	14 660	-
Provision sur Compte courant	(4 343 866)	-
Créances fournisseurs	(400 438)	-
Créances clients	88 861	-

Notons que les comptes courants et les titres de participation des filiales font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

NOTE 5 STOCKS

Stocks	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2016
Matériel informatique	-	-	-	3 059
Total	-	-	-	3 059

Il n'y a plus de stock dans les comptes au 31 Décembre 2017.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

1 – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

Etat des créances	31/12/2017	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 943 990	1 943 990	-
Personnel et comptes rattachés	6 497	6 497	-
Organismes sociaux	115 449	115 449	-
Organismes Etat	2 176 824	2 176 824	-
Groupes et Associés	4 343 866	-	4 343 866
Débiteurs divers	8 781	8 781	-
Total Brut	8 595 408	4 251 542	4 343 866
Groupes et Associés (Provision)	(4 343 866)		
Total	4 251 542		

2 – LES CREANCES DE L'ETAT

Elles s'élèvent à 2 176 824 € et comprennent notamment :

- ✓ Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2017 d'un montant de 1 340 302 €.
- ✓ Une demande de remboursement de TVA de 220 000 €.
- ✓ 451 168 € de TVA à auto liquider.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.

3 – LES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Clients, facture à établir	90 344	195 867	(105 523)
Organismes sociaux	105 258	63 151	42 107
Autres	8 364	8 196	168
Total	203 966	267 214	(63 248)

NOTE 7 TRESORERIE

Elle concerne sept comptes courants bancaires pour un montant de 27 848 494 €. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 10 120 €. La société a ouvert de nouveaux comptes bancaires auprès d'un nouvel organisme financier sur l'exercice.

Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts courus à recevoir	10 120	20 240	(10 120)
Comptes à terme	-	-	-
Disponibilités	27 848 494	41 618 797	(13 770 303)
Total	27 858 614	41 639 037	(13 780 423)

NOTE 8 DIVERS ACTIFS

Actifs divers	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges constatées d'avance	545 228	407 068	138 160
Total	545 228	407 068	138 160

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 545 228 € au 31 Décembre 2017 et concernent principalement des charges d'exploitation. Le montant au 31 décembre 2016 s'élevait à 407 068 K€.

Les écarts de conversion actifs s'élèvent à 24 136 € sur l'exercice et concernent les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

1 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital de la Société est composé de 11.974.903 actions réparties entre 11.951.702 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires. L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Capital	582 539	16 206	-	598 745
Primes d'émission, réserves	51 758 708	1 305 884	-	53 064 591
BSA 2009	15 996	-	-	15 996
BSA 2013	64 000	-	-	64 000
Autres réserves	16 252	-	8 126	8 126
Report à nouveau	(5 336 589)	(7 746 399)	-	(13 082 990)
Resultat	(7 746 399)	(15 088 837)	(7 746 399)	(15 088 837)
Total	39 354 505	(21 513 146)	(7 738 273)	25 579 632

2 – LES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Décision	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
Position au 31 décembre 2016		11 650 780	582 539	51 758 708
Exercice BSA : Augmentation de capital	(CA du 13/01/2017)	24 609	1 230	158 728
Exercice BSPCE du 1er trimestre 2017	(CA du 05/04/2017)	500	25	3 225
Exercice BSPCE du 2nd trimestre 2017	(CA du 26/06/2017)	12 180	609	64 347
Exercice BSPCE du 3ème trimestre 2017	(CA du 05/10/2017)	2 200	110	14 190
Exercice Actions Gratuites	(CA du 05/10/2017)	162 523	8 126	-
Exercice BSPCE du 4ème trimestre 2017	(CA du 13/12/2017)	11 000	550	70 950
Exercice BSA : Augmentation de capital	(CA du 13/12/2017)	111 111	5 556	994 443
Position au 31 Décembre 2017		11 974 903	598 745	53 064 591

La Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 1er trimestre 2017, la société a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 3 250 € dont 25 € de capital et 3 225 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 avril 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 2ème trimestre 2017, la société a émis 6.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 39 000 € dont 300 € de capital et 38 700 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En juin 2017, la Société a émis 6.180 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 25 956 € dont 309 € de capital et 25 647 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 3ème trimestre 2017, la société a constaté l'émission de 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 14 300 € dont 110 € de capital et 14 190 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 162.523 actions nouvelles, suite à l'exercice de 162.523 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale pour un montant de 8 126 €. Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 4ème trimestre 2017, la société a émis 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 71 500 € dont 550 € de capital et 70 950 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA 2014. Ces actions ont été émises au prix de 9,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Nouveaux instruments financiers sur 2017

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, par la 30ème résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, au maximum 300.000 options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stock-options »).

Les plans d'options qui ont été adopté par le conseil d'administration en date du 26 juin 2017 ainsi que du 13 décembre 2017 présentent les modalités principales suivantes :

- Nombre total des options de souscription d'actions au 26 Juin 2017 : 22.500 ;
- Nombre total des options de souscription d'actions au 13 Décembre 2017 : 34.500 ;
- Prix de souscription de l'action : 13 euros par action, ce prix ayant été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, conformément aux dispositions de l'article L.255-177 du Code de commerce ;
- Dans l'hypothèse où le bénéficiaire du plan d'options deviendrait directeur général, directeur général délégué, ou membre du Conseil d'Administration de la Société, il sera tenu de conserver au nominatif 25% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation desdites fonctions ;
- Durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;
- Le règlement du plan remis aux salariés comporte les conditions d'exercice des options, incluant notamment l'obligation d'être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l'article L. 225-180 du Code de commerce, au moment de l'exercice des options.

Les stocks options ont toutes été proposées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

NOTE 10 AUTRES FONDS PROPRES

Autres fonds propres (En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2017
Avance OSEO (LESIO Phase I)	100 000	-	(100 000)	-
Avance OSEO (LESIO Phase II)	356 250	-	(356 250)	-
Total	456 250	-	(456 250)	-

A moins d'un an	-
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

Une avance OSEO relative à la délibération du 28 mai 2008 (LESIO Phase I)

- ✓ Les premiers remboursements sont intervenus entre avril 2012 et décembre 2016 pour un montant total de 1 400 000 €. Suite à un avenant du 11 juillet 2013, la dernière échéance a été versée sur le mois de janvier 2017. L'avance a été intégralement remboursée sur l'exercice.

Une avance OSEO relative à la délibération du 17 septembre 2009 (LESIO Phase II)

- ✓ Les remboursements trimestriels sont intervenus entre mars 2012 et juin 2017 pour un montant total de 1 256 250 €. La dernière échéance a été versée sur le mois de Septembre 2017. L'avance a été intégralement remboursée sur l'exercice.

NOTE 11 PROVISIONS
1 – LE TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2017
Provision pour risques (a)	-	42 541	-	-	42 541
Provision pour perte de change (b)	1 673	24 136	-	(1 673)	24 136
Provision pour charges (c)	467 118	-	-	(35 324)	431 794
Provision pour impôts (d)	227 594	118 848	(148 247)	-	198 195
Total	696 383	185 525	(148 247)	(36 996)	696 666

- Une provision pour risque a été constitué sur l'exercice suite à un litige.
- Une provision pour perte de change de 24 136 € a été comptabilisée sur les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc.
- Une reprise de provision des indemnités de départ en retraite, principalement due aux départs de plusieurs cadres de la société.
- Une provision pour impôt d'un montant de 198 195 € a été constituée suite aux attributions d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 au bénéfice des salariés français. Cette provision est relative à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20% de la valeur des actions en date d'acquisition, et qui est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition, soit une première échéance pour les AGA 2016 A en août 2017. La provision est étalée sur la période d'acquisition définie dans les plans. Cette provision a ainsi été calculée en retenant le cours de l'action au 31/12/2017 pour les AGA 2016 B, pour lesquelles la période d'acquisition court jusqu'au 22/07/2018. Les AGA 2016 A, ont été acquises par les salariés de la société en date du 22/07/2017 et la provision correspondante a été reprise sur l'exercice.

2 – PROVISIONS POUR CHARGES : ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Provisions pour engagement de retraite (En milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 Decembre 2017	431 794	-	431 794

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1.30%	1.30%
Taux de revalorisation salariale	2.50%	2.50%
Dont Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-Fm 2008-2010	INSEE T68-Fm 2008-2010
Agés de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2017	31/12/2016
Moins de 25 ans	16.00%	16.00%
25-29 ans	9.00%	9.00%
30-34 ans	5.00%	5.00%
35-39 ans	4.00%	4.00%
40-44 ans	3.00%	3.00%
45-49 ans	2.25%	2.25%
50-54 ans	1.00%	1.00%
55 ans et plus	0.00%	0.00%

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 467 118 €.

NOTE 12 DETTES FINANCIERES

Dettes financières	31/12/2016	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2017
Dettes financières	2 709	3 759	(2 709)	3 759
Total	2 709	3 759	(2 709)	3 759

A moins d'un an	3 759
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

NOTE 13 AUTRES DETTES

1 – ETAT DES DETTES

Etat des dettes	31/12/2017	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	1 535 071	1 535 071	-
Personnel et comptes rattachés	978 982	978 982	-
Organismes sociaux	831 871	831 871	-
Organismes Etat	471 328	471 328	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 674	104 674	-
Autres dettes	189 059	189 059	-
Total	4 110 985	4 110 985	-

Etat des dettes	31/12/2016	à un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	934 692	934 692	-
Personnel et comptes rattachés	544 881	544 881	-
Organismes sociaux	656 407	656 407	-
Organismes Etat	241 548	241 548	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 475	18 475	-
Autres dettes	18 749	18 749	-
Total	2 414 752	2 414 752	-

2 – LES CHARGES A PAYER

Charges à payer	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	432 844	533 289	(100 445)
Intérêts courus à payer	3 703	2 704	1 000
Dettes Sociales et Organismes sociaux	1 472 214	877 292	594 922
Organismes Etat	15 430	2 423	13 007
Total	1 924 191	1 415 707	508 484

L'augmentation des dettes sociales et organismes sociaux correspond principalement à l'augmentation des provisions relatives aux bonus et commissions.

3 – LES AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 3 505 572 € au 31 décembre 2017 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (Advance Payment). Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation).

Etat des dettes	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 505 572	3 544 679	(39 107)
Total	3 505 572	3 544 679	(39 107)

Au 31 Décembre 2017, un montant de 966 467 € concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

NOTE 14 PASSIFS DIVERS

Les produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 56 101 € et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31 Décembre 2017.

Passifs divers	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Produits constatés d'avance	56 101	93 229	(37 128)
Total	56 101	93 229	(37 128)
A moins d'un an	40 457		
Entre 1 et 5 ans	15 644		
A plus de 5 ans	-		

Les écarts de conversion passif

Un écart de conversion passif a été comptabilisé pour un montant de 7 866 €. Il concerne des dettes fournisseurs en monnaie étrangère. Ces dettes en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 15 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Prestations de services	7 678 451	6 336 887	1 341 564
Ventes de licences	6 875	1 733	5 142
Ventes de marchandises	700	14 838	(14 138)
Total	7 686 026	6 353 458	1 332 568

Chiffre d'affaires	31/12/2017	31/12/2016	Variation
CA France	184 462	254 644	(70 182)
CA USA/CANADA	2 583 154	2 591 399	(8 245)
CA UK	3 548 896	3 139 076	409 820
CA Autres exportations	1 369 515	368 338	1 001 176
Total	7 686 026	6 353 458	1 332 568

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

NOTE 16 AUTRES PRODUITS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ils correspondent essentiellement aux produits d'exploitation suivants :

- ✓ 55 868 € relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- ✓ 124 004 € relatifs des refacturations de charges externes à la société Median Technologies Inc. ;
- ✓ 75 925 € correspondant à des reprises de provision relatives aux engagements de retraite, aux autres provisions pour risques et charges et à des reprises de dépréciation sur actif circulant.

NOTE 17 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et charges externes s'élèvent au 31 décembre 2017, à 13 931 922 € contre 7 937 520 € au 31 décembre 2016.

La variation de charges de 5 994 402 € s'explique essentiellement par :

- ✓ L'augmentation des charges liées à la convention de "Intercompany Service Agreement" à hauteur de 3 085 214 €. Pour rappel, cette convention a été conclue entre la société Median Technologies SA et la société Median Technologies Inc avec une prise d'effet au 01/01/2016.
- ✓ L'augmentation du recours à la sous-traitance sur les projets pharmaceutiques à hauteur de 952 775 € en lien avec le développement de l'activité et également la mise en place d'un CTMS ;
- ✓ L'augmentation de l'ensemble des loyers pour un montant de 196 543 € ;
- ✓ L'augmentation de charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 469 912 € ;
- ✓ La hausse du recours à du personnel intérimaire en France et en Asie pour un montant de 244 499 € ;
- ✓ L'augmentation des honoraires de recrutements et des honoraires liés à différentes inspections et audit de la société pour un montant de 408 445 € ;
- ✓ L'année précédente, l'annulation du contrat Quintiles avaient impacté favorablement les charges de la société pour un montant de 472 275 €.

NOTE 18 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'élèvent à 4 173 744 €, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 24 247 743 €.

NOTE 19 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 364 835 € se justifient principalement par :

- ✓ Une provision pour perte de change de 24 136 € concernant les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc. ;
- ✓ Une provision sur les titres de participation et le compte courant de la filiale Median Technologies Hong Kong d'un montant de 15 866 €.
- ✓ Une provision relative aux titres d'autocontrôle pour 34 674 €.
- ✓ Des pertes de change pour un montant de 290 159 €.

Les produits financiers de 251 423 € correspondent principalement à :

- ✓ Des gains de change pour un montant de 78 911€ ;
- ✓ Une reprise de provision concernant le compte courant financier de la filiale pour un montant de 108 854 € ;
- ✓ Des intérêts de 39 933 € provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie) ;
- ✓ La Société a conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Median Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois. Un produit d'un montant 21 995 € a été constatée dans les comptes de l'exercice.

NOTE 20 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 19 273 € et il est constitué principalement :

- ✓ D'une variation positive boni/mali sur le contrat de liquidité à hauteur de 18 700 €.
- ✓ D'une provision pour risque sur un litige à hauteur de 42 541 €.

NOTE 21 IMPOT SUR LES BENEFICES

1 - MONTANT DES CREANCES ET DES DETTES D'IMPOT DIFFERE

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2017 :

- ✓ 78 961 948 €, soit un allègement d'impôt potentiel de 26 320 649 € (au taux de 33 1/3 %).

2 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2017, s'élève à 1 340 302 €.

3 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le CICE comptabilisé dans les comptes de la Société à la clôture de l'exercice s'élève à 76 511 €.

Au compte de résultat, la Société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales). Cet apport de trésorerie va contribuer à financer la création de nouveaux emplois au sein de la Société.

NOTE 22 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2017, le résultat net est une perte de 15 088 837 €, soit par action un résultat net de -1,26 €.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2017, donneraient droit à 1.731.488 actions (Voir page 13). En cas d'émission de toutes ces actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2017, le résultat net par action serait de -1,10 €.

NOTE 23 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2017	31/12/2016	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	78	72	6	8%
Employés	6	2	4	200%
Total	84	74	10	14%

NOTE 24 COMPTES CONSOLIDES

Median Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés annuels conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

NOTE 25 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	725 380	824 977	(99 597)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	322 704	136 000	186 704
Engagements de retraite	-	37 782	(37 782)
Jetons de présence	100 000	50 000	50 000
Total	1 148 084	1 048 759	99 325

NOTE 26 ENGAGEMENTS**LICENCES D'EXPLOITATION LOGICIELS ET BREVETS**

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2017 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2017).

45 000 \$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 000 \$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 000 \$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017) - Page 2

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération d'un salarié co-fondateur de la société Median Technologies

- **Dirigeant concerné :** Monsieur Gérard Milhiet, Executive Vice-President salarié de la société Median Technologies et Administrateur.
- **Nature et objet :** Monsieur Gérard Milhiet exerce à compter du 1^{er} octobre 2011 la fonction d'Executive Vice-President salarié dans le cadre d'un avenant n°2 signé le 15 septembre 2011 à son contrat de travail du 24 décembre 2002 et de son avenant n°1 en date du 15 avril 2003.
- **Modalités :** La rémunération allouée à Monsieur Gérard Milhiet dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 337 309 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- **Date de sortie de l'entreprise :** 30 juin 2017.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Stock-options attribuées à un administrateur

- **Administrateur concerné :** Monsieur Oran Muduroglu
- **Nature et objet :** Monsieur Muduroglu bénéficie de stock-options lui étant attribuées en vertu d'un contrat conclu avec Median Inc. Ce dernier a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. Le Conseil d'Administration du 12 novembre 2009 a autorisé la signature d'un protocole d'échange-apport d'actions de la Société Median Inc. au profit de la Société Median Technologies SA en cas d'exercice par Monsieur Muduroglu de ses stock-options et ce, afin de maintenir le contrôle à 100 % de sa filiale.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017) - Page 3

- **Modalités :** Monsieur Oran Muduroglu apportera la totalité des actions qu'il possédera dans la Société Median Inc. après l'exercice de la totalité de ses stock-options, soit 100 actions de la Société Median Inc. En rémunération de l'apport en nature des actions, il sera attribué à Monsieur Muduroglu un total de 25.108 actions de catégorie A de la Société Median Technologies SA (125.538 actions prévues initialement à diviser par cinq suite à la décision de l'Assemblée Générale de décembre 2010 de procéder à la hausse du montant nominal des actions en contrepartie d'une baisse du nombre d'actions).

A ce jour, Monsieur Muduroglu n'a exercé aucune de ses stock-options.

Fait à Marseille, le 12 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.2 aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes 2.15 et 2.21 aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 12 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet



SA Median Technologies

**Comptes consolidés établis en
normes IFRS
Exercice clos le 31 décembre
2017**



Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016*
Immobilisations incorporelles	3.1	236	278
Immobilisations corporelles	3.2	500	361
Actifs financiers non courants	3.3	173	144
Total des Actifs non courants		909	783
Stocks	3.4	0	3
Créances clients et autres créances	3.5	2 845	2 371
Actifs financiers courants	3.6	206	123
Autres actifs courants	3.7	1 893	1 498
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	28 290	41 776
Total des Actifs courants		33 234	45 770
TOTAL DE L'ACTIF		34 144	46 554
Capital	3.10	599	583
Primes liées au capital	3.10	53 145	51 839
Réserves consolidées		-11 526	-4 474
Ecart de conversion		-75	-100
Résultat net		-17 206	-9 111
Total des Capitaux Propres		24 937	38 736
	<i>Dont Part du groupe</i>	24 937	38 736
Dettes financières à long et moyen terme	3.13	0	0
Engagements envers le personnel	3.11	432	467
Passifs d'impôts différés	3.14	347	351
Autres dettes non courantes	3.16	1 069	1 126
Total des Passifs non courants		1 848	1 944
Dettes financières à court terme	3.13	4	459
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes*	3.15	7 313	5 415
Provisions courantes*	3.12	43	
Total des Passifs courants		7 359	5 874
TOTAL DU PASSIF		34 144	46 554

* Les chiffres au 31/12/2016 ont fait l'objet d'un reclassement de 228 K€ de la ligne Provisions courantes vers la ligne Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (note 3.12).

Etat du résultat net consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffres d'affaires	3.17	7 686	6 353
Autres produits de l'activité		2	15
Produits des activités ordinaires		7 688	6 369
Achats consommés		-154	-109
Charges de personnel	3.18	-14 869	-8 744
Charges externes	3.20	-9 169	-6 134
Taxes		-259	-240
Dotations nettes aux amortissements, dépréciation et provisions		-316	-390
Autres charges d'exploitation		-3	-10
Autres produits d'exploitation			2
Résultat opérationnel		-17 081	-9 256
Coût de l'endettement financier net		-6	-17
Autres charges financières		-230	-87
Autres produits financiers		119	172
Resultat financier net	3.21	-117	68
Charges d'impôt sur le résultat	3.22	-8	76
Résultat net		-17 206	-9 111
Résultat net part du groupe		-17 206	-9 111
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net part du groupe de base et dilué par action en euros	3.23	-1,44	-0,78

Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		-17 206	-9 111
Activités à l'étranger – écart de conversion		25	-24
Total éléments recyclables		25	-24
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		-27	-39
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		7	11
Total des éléments non recyclables		-19	-28
Résultat global		-17 200	-9 164

Etat de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres du groupe	Note	Capital	Primes liées au capital			Réserves consolidées				Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global	Résultat consolidé	Total
			Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
		501	31 299	80	31 379	-122	133	-45	-34	-76	-5 527	26 243
Affectation du résultat N-1												
Augmentation de capital		82	20 460	20 460		-5 527			-5 527		5 527	20 542
Attribution de BSA										-24		0
Variation des écarts de conversion								-28	-28			-24
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés											-9 111	-28
Résultat de la période N							1 067		1 067		-9 111	-9 111
Paiements en actions						33			33			1 067
Actions propres acquises et vendues							16		16			33
Autres réserves												16
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												0
		583	51 759	80	51 839	-90	-4 312	-73	-4 474	-100	-9 111	38 736
Affectation du résultat N-1												
Augmentation de capital	3.10	16	1 306	1 306		-9 111			-9 111		9 111	0
Attribution de BSA												1 322
Variation des écarts de conversion										25		0
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								-19	-19			25
Résultat de la période N											-17 206	-19
Paiements en actions							2 154		2 154			-17 206
Actions propres acquises et vendues						-67			-67			2 154
Autres réserves												-67
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												-8
		599	53 064	80	53 145	-157	-11 277	-92	-11 525	-75	-17 206	24 937



Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT NET CONSOLIDE		-17 206	-9 111
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		316	429
Paiement fondé sur des actions	3.19	2 154	1 067
Plus et moins values de cession		4	0
Coût de l'endettement financier net		0	9
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés		8	-76
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		-14 724	-7 683
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variation des stocks		3	4
Augmentation des clients et autres actifs		-870	-1 269
Diminution des fournisseurs et autres passifs		1 745	1 379
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		879	113
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-13 846	-7 569
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1	-78	-141
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2	-313	-336
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	1
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		-114	-30
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		0	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-503	-506
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports		1 322	20 558
Apport en comptes courants			
Remboursement d'emprunts	3.13	-456	-983
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		866	19 575
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		-13 483	11 500
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		41 773	30 273
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		28 290	41 773



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS
(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€)

Sommaire

1	<u>Présentation de l'activité et des événements majeurs</u>	10
1.1	<u>Information relative à la Société et à son activité</u>	10
1.2	<u>Faits majeurs de l'exercice</u>	10
2	<u>Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues</u>	11
2.1	<u>Principes de préparation des états financiers</u>	11
2.2	<u>Utilisation de jugements et d'estimations</u>	13
2.3	<u>Périmètre et méthodes de consolidation</u>	14
2.4	<u>Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation</u>	15
2.5	<u>Conversion des transactions libellées en devises</u>	15
2.6	<u>Distinction courant / non courant</u>	16
2.7	<u>Immobilisations incorporelles</u>	16
2.8	<u>Immobilisations corporelles</u>	17
2.9	<u>Valeur recouvrable des actifs non courants</u>	17
2.10	<u>Stocks</u>	18
2.11	<u>Créances clients et dépréciation</u>	18
2.12	<u>Actifs financiers</u>	18
2.13	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	19
2.14	<u>Capitaux propres</u>	19
2.15	<u>Paiement fondé sur des actions</u>	19
2.16	<u>Provisions</u>	20
2.17	<u>Engagements sociaux</u>	20
2.18	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>	20
2.19	<u>Avances remboursables</u>	21
2.20	<u>Passifs financiers</u>	21
2.21	<u>Impôts exigibles et différés</u>	21
2.22	<u>Chiffre d'affaires</u>	22
2.23	<u>Autres revenus</u>	22
2.24	<u>Crédit d'impôt recherche</u>	22
2.25	<u>Location</u>	23
2.26	<u>Information sectorielle</u>	23

2.27	Résultat par action	23
3	Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat	24
3.1	Immobilisations incorporelles	24
3.2	Immobilisations corporelles	24
3.3	Actifs financiers non courants	25
3.4	Stocks	25
3.5	Créances clients et autres créances	25
3.6	Actifs financiers courants	26
3.7	Autres actifs courants	26
3.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	26
3.9	Instruments financiers par catégorie	28
3.10	Capitaux propres	29
3.10.1	Capital et primes d'émission	29
3.10.2	Actions propres	30
3.10.3	Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites	31
3.11	Engagements envers le personnel	34
3.11.1	Retraites à prestations définies	34
3.11.2	Retraites à cotisations définies	35
3.12	Provisions courantes	35
3.13	Dettes financières long et court terme	36
3.14	Impôts différés	37
3.15	Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	38
3.16	Autres dettes non courantes	38
3.17	Chiffre d'affaires	40
3.18	Charges du personnel	40
3.19	Paiements fondés sur des actions	41
3.19.1	Programme d'attribution d'actions gratuites (AGA)	42
3.19.2	Programme de Stock-options	43
3.20	Charges externes	44
3.21	Résultat financier	45
3.22	Impôt sur le résultat	45
3.23	Résultat par action	46
3.24	Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	47



<u>3.25</u>	<u>Engagements hors bilan et autres passifs éventuels</u>	48
<u>3.25.1</u>	<u>Locations</u>	48
<u>3.25.2</u>	<u>Actifs et passifs éventuels</u>	49
<u>3.26</u>	<u>Opérations avec des parties liées</u>	49
<u>3.27</u>	<u>Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau</u>	50
<u>3.28</u>	<u>Dividendes</u>	50
<u>3.29</u>	<u>Événements postérieurs à la clôture</u>	50



1 Présentation de l'activité et des événements majeurs

1.1 Information relative à la Société et à son activité

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché d'Alternext à Paris depuis 2011.

1.2 Faits majeurs de l'exercice

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial. La société n'a pas eu d'activité sur la période.

Dans le cadre de son internationalisation et de son développement, la société a réalisé de nombreuses embauches sur la période et également vu le départ de cadres supérieurs. Cette nouvelle organisation doit permettre au Groupe Median d'atteindre ses objectifs ambitieux, d'un point de vue opérationnel, technique et financier.

Le groupe a également procédé à l'implémentation d'un CTMS « Clinical Trial Management System ». Ce nouvel outil, doit permettre à la société d'accroître ses gains de productivité en améliorant également le système d'information de la société. Les coûts liés à l'implémentation du logiciel et son utilisation sont reconnus en charges de manière linéaire sur la durée du contrat. Le contrat avec la société Medidata a été conclu sur une période de 5 ans.

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stocks options »).

Les plans d'options qui ont été adoptés par le conseil d'administration en date du 26 juin 2017 et du 13 décembre 2017 sont présentés dans les notes **3.10.3** et **3.19.2**.



2 Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

2.1 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017

- Modification de l'IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir ;
- Modification de l'IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle (2014-2016) – modifications d'IFRS 12.

La première application de ces normes n'aura pas d'incidences significatives sur les états financiers du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1^{er} janvier 2017 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

- IFRS 9 - Instruments financiers ;
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
- Clarification d'IFRS 15 –Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ;
- Améliorations annuelles 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 –Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ;
- IFRS 16 –Contrats de location.



IFRS 15 :

Concernant IFRS 15, l'union européenne a adopté la norme le 22 septembre 2016. Cette norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

L'approche développée par la norme IFRS 15 comprend 5 étapes successives de l'identification du contrat conclu avec le client, à la reconnaissance d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

- Etape 1 : Identification du contrat ;
- Etape 2 : Identification des obligations de performance ;
- Etape 3 : Détermination du prix de la transaction ;
- Etape 4 : Allocation du prix de la transaction ;
- Etape 5 : Comptabilisation du Revenu.

IFRS 15 modifie donc les analyses à mener sur le chiffre d'affaires généré par les contrats de licences ou la prise en compte des revenus réalisés lors des essais cliniques par le Groupe. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ».

À ce jour, la conclusion de nos travaux d'analyse des impacts liés à la première application en 2018 de la norme IFRS 15 sur la grande majorité de contrats du Groupe est la suivante :

Le chiffre d'affaires de Median Technologies résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Les notions d'obligation de performance et de prix de transaction ne modifient pas de façon significative la manière dont le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires. Par conséquent, Median Technologies ne s'attend pas à des changements significatifs concernant la date à laquelle le chiffre d'affaires est comptabilisé ou son montant.

Les autres revenus du Groupe concernent la vente des licences d'utilisation de logiciels et de contrats de maintenance associés dit « Routine Clinique ». Cette activité ne revêt pas à ce jour un niveau d'importance tel qu'on pourrait s'attendre à des changements significatifs.

Median Technologies appliquera l'IFRS 15 à partir du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective. Ainsi, dans les états financiers de l'exercice 2018, l'ensemble des périodes sera présenté comme si IFRS 15 avait toujours été appliquée. Compte tenu des travaux d'analyses menés à ce jour, l'application d'IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif ni sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017, ni sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les ajustements du chiffre d'affaires de l'exercice 2017 sont estimés non significatifs.

IFRS 9 :

Le 21 juillet 2014, l'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit des changements importants par rapport à l'actuelle norme IAS 39 :

- Les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposeront désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ;
- Le modèle de dépréciation a, quant à lui, abandonné l'approche actuelle basée sur des pertes avérées au profit d'une approche orientée sur les pertes attendues ;
- Le volet couverture enfin comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement comptabilité/politique de gestion des risques de l'entreprise.



Le Groupe n'attend pas de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations.

La norme IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1^{er} janvier 2017 au sein de l'Union Européenne

En 2017, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- Amendements à IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions à base d'actions ;
- Améliorations annuelles des IFRS –Cycle 2015-2017 ;

L'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne est en cours d'évaluation par la Direction.

L'euro a été retenu comme monnaie de présentation du Groupe. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, toutes les valeurs étant arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 avril 2018.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE,...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.



(b) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

2.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Siège social	Numéro SIRET	Méthode de consolidation	% détention
MEDIAN TECHNOLOGIE (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
MEDIAN INC (filie)	US	Etats-Unis		Intégration globale	100%
MEDIAN HK (filie)	HK	Hong-Kong		Intégration globale	100%

Les filiales « MEDIAN Technologies Inc » et « MEDIAN HK » sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

La société Median Technologies Hong Kong Limited a été créée le 13 Avril 2017, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Asie. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial.

Cette société est détenue à 100% par Median Technologie SA et entre donc dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.



2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

2.5 Conversion des transactions libellées en devises

(a) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers » ou « Charges financières ».

(b) Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.



(c) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion". Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

2.6 Distinction courant / non courant

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.



2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

2.9 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2017, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.



2.10 Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11 Créances clients et dépréciation

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention:

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

2.14 Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

2.15 Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux



propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17 Engagements sociaux

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

2.18 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.19 Avances remboursables

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques sous forme d'avances remboursables.

Les avances remboursables sont enregistrées en « Dettes financières long terme » et en « Dettes financières court terme » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en produit.

S'agissant d'avances financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché et en application de l'exemption offerte par la norme IFRS 1 – Première adoption des IFRS, les avances déjà obtenues avant la date de transition n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur en application de la norme IAS 39.

2.20 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.21 Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures.



Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

2.22 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis.

Revenu des activités de services (« Essais cliniques »)

Le Groupe conclut des contrats de prestations de services dans l'activité « Essais cliniques ».

Les produits provenant de ces prestations de services sont comptabilisés en résultat net en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué en fonction de l'atteinte des différents jalons de projets.

2.23 Autres revenus

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en déduction de la valeur comptable de l'actif et rapportée au résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable, par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

2.24 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche en diminution des charges du personnel.



2.25 Location

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

2.26 Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmacie conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe. Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

2.27 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

3 Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat

3.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2017			31/12/2016		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Brevets, licences, marques	1 119	-946	173	1 064	-826	238
Autres immobilisations incorporelles	67	-5	62	45	-5	40
Total consolidé	1 186	-950	236	1 109	-831	278

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Solde à l'ouverture	1 109	-831	278	967	-754	213
Acquisitions	78		78	141		141
Cessions, mises au rebut			0			0
Variation des dépréciations et amortissements		-120	-120		-77	-77
Effets des variations de change	-1	1	0	1	-1	0
Solde à la clôture	1 186	-950	236	1 109	-831	278

Les principales acquisitions de l'exercice correspondent à l'acquisition d'une solution informatique « CISCO ».

3.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Constructions - Agencements	94	-60	34	94	-50	43
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 200	-733	466	911	-593	318
Total consolidé	1 294	-793	500	1 005	-644	361

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Solde à l'ouverture	1 006	-644	361	783	-527	255
Acquisitions	313		313	222		222
Cessions, mises au rebut	-14		-14	-1		-1
Variation des dépréciations et amortissements		-155	-155		-115	-115
Effets des variations de change	-11	6	-6	2	-1	1
Solde à la clôture	1 294	-793	500	1 006	-644	361

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'acquisition de matériel informatique.

3.3 Actifs financiers non courants

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts et cautionnements	87	78
Prêts	86	66
Total consolidé	173	144

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

3.4 Stocks

	31/12/2017	31/12/2016
Stocks de marchandises	0	10
Provision pour dépréciation des stocks	0	-7
Total consolidé	0	3

Le stock de marchandises correspondait principalement à du petit matériel informatique sur l'exercice 2016.

3.5 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Clients	1 814	1 694
Autres créances	1 031	677
Total consolidé	2 845	2 371

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2017, par rapport au solde des créances clients au 31 décembre 2016, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2017 et l'augmentation du volume de facturation. Il n'existe pas de provision pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2017 (4 K€ de provision sur l'exercice 2016).

Les autres créances au 31 décembre 2017 correspondent principalement à de la taxe sur la valeur ajoutée déductible.

La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2017 est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Euro	905	726
USD	909	968
Total consolidé	1 814	1 694

L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
Au 31 décembre 2017	1 814	761	755	92	206

3.6 Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	206	123
Total consolidé	206	123

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant de 250 K€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus. Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 K€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 K€.

3.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Crédit d'impôt recherche	1 340	1 024
Crédit d'impôt export	0	40
Charges constatées d'avance	553	416
Divers	0	18
Total consolidé	1 893	1 498

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2017 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2017.

La créance comptabilisée au 31 décembre 2016 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2016 et a été encaissée en octobre 2017.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts bancaires à terme	0	0
Disponibilités	28 290	41 776
Total consolidé	28 290	41 776

La décomposition du solde de trésorerie en euros et par devise au 31 décembre 2017 est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Euro	27 595	41 391
USD	635	385
GBP	59	0
Total consolidé	28 290	41 776

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalent de trésorerie	28 290	41 776
Concours bancaires	0	-3
Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie	28 290	41 773

3.9 Instruments financiers par catégorie

Classes d'actifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Prêts et créances	Total au 31/12/2017
Actifs financiers non courants		173	173
Créances clients et autres créances		2 845	2 845
Actifs financiers courants	206		206
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		1 340	1 340
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 290		28 290

Classes d'actifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Prêts et Créances	Total 31/12/2016
Actifs financiers non courants		144	144
Créances clients et autres créances		2 371	2 371
Actifs financiers courants	123		123
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		1 082	1 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 776		41 776

Classes de passifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	Total au 31/12/2017
Dettes financières à long et moyen terme		0	0
Dettes financières à court terme		4	4
Autres dettes non courantes		1 069	1 069
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		7 257	7 257

Classes de passifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	Total au 31/12/2016
Dettes financières à long et moyen terme		0	0
Dettes financières à court terme		459	459
Autres dettes non courantes		1 126	1 126
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		5 094	5 094

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2017, le capital de la Société est composé de 11 974 903 actions réparties entre :

- 11 951 702 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Les changements intervenus au cours des exercices 2016 et 2017 sont les suivants :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions composant le capital
Total au 01 janvier 2016		500 806	31 298 758	31 799 564	10 016 117
1er trim 16	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	1 592	254 728	256 320	31 841
2ème trim 16	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	1 488	238 208	239 696	29 776
juin-16	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	330	27 390	27 720	6 600
	Constitution réserve spéciale prélevée sur prime d'émission : CA du 6 octobre 2016		-16 252	-16 252	
déc-16	Conseil d'administration 16 décembre 2016 : augmentation de capital en numéraire	75 385	19 524 611	19 599 996	1 507 692
	Imputation des frais d'augmentation de capital sur prime d'émission		-65 794	-65 794	
déc-16	Exercice BSA décembre 2016 : augmentation de capital en numéraire	2 938	497 059	499 997	58 754
Total au 31 décembre 2016		582 539	51 758 708	52 341 247	11 650 780
janv-17	Exercice BSA janvier 2017 : augmentation du capital en numéraire	1 230	158 728	159 958	24 609
avr-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	25	3 225	3 250	500
juin-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	300	38 700	39 000	6 000
juin-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE) - Actions CAT E	309	25 647	25 956	6 180
juil-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	100	12 900	13 000	2 000
août-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	10	1 290	1 300	200
oct-17	Augmentation de capital Free-shares	8 126	0	8 126	162 523
nov-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	550	70 950	71 500	11 000
nov-17	Exercice BSA décembre : augmentation de capital en numéraire	5 556	994 443	999 999	111 111
Total des mouvements 2017		16 207	1 305 883	1 322 089	324 123
Total au 31 décembre 2017		598 745	53 064 591	53 663 337	11 974 903

Mouvements 2017 :

a) Augmentation de capital issues de l'exercice de BSPCE et BSA

La Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 1er trimestre 2017, la Société a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05



€ de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 3 250 € dont 25 € de capital et 3 225 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 avril 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 2ème trimestre 2017, la Société a émis 6.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 39 000 € dont 300 € de capital et 38 700 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En juin 2017, la Société a émis 6.180 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 25 956 € dont 309 € de capital et 25 647 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 3ème trimestre 2017, la Société a constaté l'émission de 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 14 300 € dont 110 € de capital et 14 190 € de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 162.523 actions nouvelles, suite à l'exercice de 162.523 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale pour un montant de 8 126 €. Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Au cours du 4ème trimestre 2017, la Société a émis 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 71 500 € dont 550 € de capital et 70 950 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

La Société a émis 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA 2014. Ces actions ont été émises au prix de 9,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

3.10.2 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2017, 20 981 actions ont été annulées en diminution des réserves consolidées pour un montant total de -157 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions ainsi que des gains et pertes réalisés sur les mouvements de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2017, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.



3.10.3 Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites suivants :



Date de l'assemblée générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valables et non exercés au 31/12/2016	Nombre d'instruments annulés / Exercice 2017	Nombre de titres exercés sur 2017	Nombre d'instruments attribués sur 2017	Nombre d'instruments valables et non exercés au 31/12/2017	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice par action	Augmentation de capital potentielle (monnaie)
BSPCE												
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	110 000	5 000	75 000	0	30 000	6 000	6,50	300 000
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	716 329	282 847	30 900	0	402 582	801 516	4,20	4 025 820
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	74 950	5 000	23 500	0	46 450	9 200	6,50	464 500
TOTAL BSPCE	1 347 565		1 331 259		901 279	292 847	129 400	0	479 032	95 806		4 790
Stock options												
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	14/12/2018	0	0	0	0	0	0	0,00	0 000
15/12/2011	60 000	05/07/2012	34 000	04/07/2019	14 000	60 000	0	0	0	0	9,00	0 000
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970	0	0	0	3 970	3 970	10,00	198 500
22/06/2017	300 000	03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	0	0	0	0	10 000	10,00	500 000
		26/06/2017	22 500	25/06/2024	0	0	0	22 500	22 500	22 500	13,00	1 125 000
		13/12/2017	34 500	12/12/2024	0	0	0	34 500	34 500	34 500	13,00	1 725 000
TOTAL Stock options	600 000		171 970		37 970	60 000	0	57 000	34 970	84 970		4 240
BSA												
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019	24 609	0	24 609	0	0	0	6,50	0 000
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	0	0	0	60 000	60 000	8,04	3 000 000
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	0	0	0	20 000	20 000	8,04	1 000 000
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	2 111 112	0	222 222	0	1 888 890	944 445	9,00	47 222 225
TOTAL BSA	2 326 831		2 326 831		2 315 721	0	246 831	0	1 968 890	1 024 445		51 222
Actions gratuites												
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523		162 523	10 000	162 523		0	0		7 626
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873		186 873	0	186 873		186 873	186 873		9 344
16/06/2016	186 872	06/10/2016	186 872		186 872	0	186 872		186 872	186 872		9 344
TOTAL AGA	698 790		698 790	0	698 790	10 000	162 523	0	526 267	526 267	0	26 313

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 3.19. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-option et les plans d'actions gratuites attribués aux salariés.

Caractéristiques et modalités des nouveaux plans de stock option attribués le 26 juin et le 13 décembre 2017:

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2017, par la 30ème résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, au maximum 300.000 options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la Société à émettre (ci-après les « stock-options »).

Le plan d'option qui a été adopté par le conseil d'administration en date du 26 juin 2017 présente les modalités principales suivantes :

- Nombre total des options de souscription d'actions : 22.500 ;
- Prix de souscription de l'action : 13 euros par action ;
- Durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration, soit jusqu'au 25 juin 2024 inclus ;
- La condition d'acquisition des droits est de 4 années de service ;
- Les options sont exerçables à hauteur d'un quart par année à compter de la date d'attribution ;
- Le règlement du plan remis aux salariés comporte les conditions d'exercice des options, incluant notamment l'obligation d'être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l'article L. 225-180 du Code de commerce, au moment de l'exercice des options.

Les stocks options ont toutes été proposés à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

Le plan d'option qui a été adopté par le conseil d'administration en date du 13 décembre 2017 présente les modalités principales suivantes :

- Nombre total des options de souscription d'actions : 34.500 ;
- Prix de souscription de l'action : 13 euros par action ;
- Durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration, soit jusqu'au 12 décembre 2024 inclus ;
- La condition d'acquisition des droits est de 4 années de service ;
- Les options sont exerçables à hauteur d'un quart par année à compter de la date d'attribution ;
- Le règlement du plan remis aux salariés comporte les conditions d'exercice des options, incluant notamment l'obligation d'être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l'article L. 225-180 du Code de commerce, au moment de l'exercice des options.

Les stocks options ont toutes été proposés à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

A noter, l'annulation de 60 000 stock-options non souscrites sur l'exercice 2017.

3.11 Engagements envers le personnel

3.11.1 Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en terme de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée.

La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour engagements envers le personnel	432	467

Variations des engagements provisionnés au bilan

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions à l'ouverture	467	367
<i>Coût (ou gain) des services rendus</i>	-68	54
<i>Coût d'intérêt</i>	6	7
Charges de l'exercice	-62	61
Prestations versées	0	0
Ecart actuariels (gains) / pertes	27	39
Provisions à la clôture	432	467

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,30%	1,30%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation salariale	0,50%	0,50%
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Taux de charges sociales	46%	46%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.



Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (1,3% +/- 0,5%)	
Dettes actuarielles au 31/12/2017 à 0,8 %	483
Dettes actuarielles au 31/12/2017 à 1,3 %	432
Dettes actuarielles au 31/12/2017 à 1,8 %	387
Duration estimée (années)	23

Au 31 décembre 2017, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 38 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de 2018.

3.11.2 Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2016 et 2017 est non significatif.

3.12 Provisions courantes

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions courantes	43	0

Les variations des soldes de provisions sur les exercices 2016 et 2017 s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2016	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2017
Provisions pour litiges - courant (1)	0	43			43

Une provision pour risque a été constituée sur l'exercice suite à un litige.

A noter que la contribution patronale sur actions gratuites était présentée en passif courant au 31 décembre 2016 pour un montant de 228 K€. Cette contribution entre dans le champ d'application de la norme IFRS 2 et son dénouement s'effectue en remettant de la trésorerie aux organismes sociaux français. Ainsi, sa nature répond aux caractéristiques de dettes envers le personnel et doit être ainsi comptabilisée et présentée dans le poste « Dette fournisseurs et autres dettes courantes ».

Le Groupe a donc procédé à un reclassement dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme si cette dette avait été enregistrée et présentée dans le poste « Dettes fournisseurs et autres dettes courantes » pour un montant de 228 K€.

Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2016.

3.13 Dettes financières long et court terme

Au 31 décembre 2017, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes financières à long terme (Passif non courant)	0	0
Dettes financières à court terme (Passif courant)	4	459
Dettes financières brute	4	459

Les dettes financières à court terme sont composées principalement des éléments suivants :

Composition des passifs financiers court terme	31/12/2017	31/12/2016
Avances OSEO	0	456
Concours bancaires	4	3
Dettes financières brute	4	459

✓ **Avances OSEO :**

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation, le Groupe MEDIAN a bénéficié de trois avances remboursables accordées par OSEO en 2009, d'un montant maximum de 2 875 K€.

Ces avances ont été soldées durant l'exercice 2017. Les remboursements sont effectués en fonction d'échéanciers prévus lors de la signature des contrats d'avances pour les projets LESIO I et LESIO II.

Cette avance était consentie à un taux gratuit.

En application de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 – « première adoption des IFRS », ces avances n'ont pas été subdivisées en une partie « subvention » pour la partie correspondante à la rémunération de l'avance obtenue à titre gratuit et une partie « dette financière ».

Le Groupe a remboursé la somme de 456 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il n'a pas reçu d'autres subventions sur l'exercice 2017.

3.14 Impôts différés

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

<i>Origine des impôts différés</i>	31/12/2017	31/12/2016
- des charges temporairement non déductibles	0	0
- des déficits fiscaux reportables (2)	748	761
- des retraitements de consolidation suivants :		
. Retraites et pensions	121	131
. Provision intragroupe (1)	-1 216	-1 243
. Autres		
Total Impôts différés passifs – net (3)	-347	-351

- (1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 344 K€ au 31 décembre 2017 (4 438 K€ au 31 décembre 2016).
- (2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 748 K€ (761 K€ au 31 décembre 2016) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le Groupe n'a pas activé l'intégralité des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France. Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2017 à un montant de 76 290 K€ (59 754 K€ au 31 décembre 2016).
- (3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - nets	31/12/2017	31/12/2016
A l'ouverture	-351	-440
Charge d'impôt différé au compte de résultat	-4	79
Charge d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	7	11
A la clôture	-347	-351

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont composés de la manière suivante :

	31/12/2017		31/12/2016	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
- des charges temporairement non déductibles				
- des déficits fiscaux reportables	-13		-134	
- des retraitements de consolidation suivants :				
. Retraites et pensions	-17	7	-2	11
. Provision intragroupe	26		215	
. Divers				
Total consolidé	-4	7	79	11

3.15 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes Fournisseurs (1)	1 153	966
Dettes fiscales	471	242
Dettes sociales (2)	2 877	1 581
Dettes Fournisseurs d'immobilisations	105	18
Produits constatés d'avance (3)	56	93
Avances reçues des clients à moins d'un an (4)	2 502	2 492
Autres dettes	148	22
Total consolidé	7 313	5 415

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

- (1) L'augmentation des dettes fournisseurs au 31 décembre 2017, par rapport au solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2017.
- (2) Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés payés et comprennent entre autres :

Une dette envers les organismes sociaux constituée pour 198 K€ (228 K€ à la clôture de l'exercice 2016 qui a fait l'objet d'un reclassement, note 3.12). Cette dette correspond à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20% de la valeur des actions gratuites attribuées en date d'acquisition, et qui est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition. Cette dette a été calculée en retenant le cours de l'action au 31/12/2017. La dette est étalée sur la période d'acquisition définie dans les plans.

- (3) Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des prestations de services (sur les contrats de maintenance) facturées par avance. Le revenu est reconnu lorsque le service a été rendu.
- (4) Les avances reçues des clients à moins d'un an correspondent aux acomptes versés à la signature des contrats « Essais cliniques » (« initial paiement »). Le fonctionnement de ces avances reçues est décrit dans la note 3.16 ci-dessous. Le solde de ces avances au 31 décembre 2017 reste stable par rapport au solde au 31 décembre 2016.

3.16 Autres dettes non courantes

Au 31 décembre 2017, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Avances reçues des clients à plus d'un an	1 069	1 126
Total consolidé	1 069	1 126

Les autres dettes non courantes correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation client au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre



d'affaires. Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique. Le montant de ces avances non apuré au 31 décembre 2017 s'élève à 3 571K€, la part à moins d'un an de ces avances est classée dans la rubrique « Dettes fournisseurs et autres dettes courants » et s'élève à 2 502 K€ (Cf ci-dessus la note **3.15**).

3.17 Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires par zone géographique et par nature de produits

	2017			2016		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	184	7 495	7 678	254	6 083	6 337
Ventes de Licences	0	7	7	0	2	2
Ventes de marchandises	1	0	1	0	14	14
Chiffre d'affaires par zone géographique	184	7 502	7 686	254	6 099	6 353

Les zones géographiques sont réparties par destination.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

	2017	2016	Variation
France	184	255	-70
Amérique du Nord (USA/CANADA)	2 583	2 591	-8
UK	3 549	3 139	410
Autres exportations	1 370	368	1 002
Chiffre d'affaires par zone géographique	7 686	6 353	1 333

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2017 s'élève à 7 686 K€, contre 6 353 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 21 %. Cette hausse de l'activité sur 2017, vient valider les objectifs de la direction, grâce à la poursuite des contrats en cours et au démarrage de contrats signés en fin d'année dernière et sur l'année 2017, avec des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques.

Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier. Il entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques. A ce jour, le Groupe est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux. Néanmoins sur l'année 2017, le Groupe constate que l'un de ses principaux clients représente 53 % du chiffre d'affaires au travers de différentes études cliniques menées auprès de différents sponsors. Concernant ce client, le nombre de sponsors s'élève à 12 soit un chiffre d'affaires moyen de 343 K€ par sponsor.

3.18 Charges du personnel

Le détail des charges du personnel s'analyse comme suit :

Charges du personnel	Note	31/12/2017	31/12/2016
Salaires		10 560	6 306
Charges sociales		3 564	2 341
Crédit d'impôt recherche	3.7	-1 340	-1024
Paiements en actions	3.19.1 et 3.19.2	2 154	1067
Avantages envers le personnel	3.11.1	-68	54
Total Charges du personnel		14 869	8 744
Effectif moyen		109	84



Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 4 174 K€ en 2017, contre 3 212 K€ en 2016.

3.19 Paiements fondés sur des actions

Les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- les programmes de stock-options ;
- le programme d'attribution d'actions gratuites ; et
- les BSPCE.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2014 et 2015.

La charge de l'exercice correspond principalement aux programmes d'attribution d'actions gratuites et à la charge du programme de Stock-options comme décrit dans les notes respectives 3.19.1 et 3.19.2 ci-dessous.

3.19.1 Programme d'attribution d'actions gratuites (AGA)

Le Groupe a mis en place un programme d'attribution d'actions gratuites qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise de se faire attribuer gratuitement des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration de la société MEDIAN Technologies en date du 22 juillet 2016 et du 6 octobre 2016 a décidé d'attribuer des actions gratuites à ses salariés au travers des plans A, B, C et D.

Les actions gratuites de plan A ont été totalement exercées sur l'exercice 2017, soit 162 523 actions

Les principales caractéristiques de ces quatre plans sont synthétisées ci-dessous :

Nom du plan	Date du Conseil d'administration ayant attribué les actions gratuites	Personnel concerné	Nombre d'actions gratuites	Conditions d'acquisition des droits	Période d'incessibilité post-acquisition
Plan A	22/07/2016	Cadre supérieur	162 523	1 années de service	1 ans
Plan B*	22/07/2016	Cadre supérieur	152 522	2 années de service	2 ans
Plan C	06/10/2016	Cadre supérieur	186 873	variable	spécifique
Plan D	06/10/2016	Cadre supérieur	186 872	variable	spécifique
Total des actions gratuites attribuées			688 790		

(*) Le nombre d'actions potentielles à émettre par le Groupe concernant le plan B a été diminué de 10 000 actions suite au départ d'un Cadre supérieur qui ne remplit donc plus les conditions d'acquisition des droits. Le montant de la charge comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, pour un montant de 18 k€, a été repris en produit en contrepartie d'un compte de réserves.

Spécificités relatives aux plans C et D : les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine MEDIAN Technologies Inc. Leur acquisition est conditionnée à la présence des bénéficiaires et à la survenance d'un événement de sortie (introduction sur le marché, changement de contrôle,...) avant une certaine date.

En conformité avec la norme IFRS 2, la charge liée à l'attribution de ces actions gratuites a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à la date d'attribution en fonction des principales hypothèses suivantes :

	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D
Cours de l'action à la date d'attribution	8,99	8,99	8,48	8,48
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	10%	10%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,09	8,09	8,48	8,48

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au titre des actions gratuites s'élève à 2 122 k€.

Les mouvements d'actions gratuites intervenus sur la période 2017 sont présentés en note **3.10.3.**

3.19.2 Programme de Stock-options

Nouveaux programmes de stock-options sur l'exercice 2017

Le 22 juin 2017, le Groupe a lancé un nouveau programme d'options sur actions qui donne le droit à des salariés et dirigeants du Groupe d'acquérir des actions de la Société. Cette assemblée a délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options.

Le conseil d'administration du 26 juin 2017 a attribué au titre de ce programme 22 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 4	26/06/2017	Cadre supérieur	22 500	4 années de service	7 ans
Total des options sur actions			22 500		

Ainsi la charge reconnue sur l'exercice 2017 de ces stock-options s'élève à 28 K€.

Le conseil d'administration du 13 décembre 2017 a attribué au titre de ce programme 34 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 5	13/12/2017	Cadre supérieur	34 500	4 années de service	7 ans
Total des options sur actions			34 500		

Ainsi la charge reconnue sur l'exercice 2017 de ces stock-options s'élève à 2 K€.

Ces stock-options ont été attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes pour la valorisation de la juste valeur de ces options ont été les suivantes :

	Plan n°4	Plan n°5
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	12,4	8,85
Prix d'exercice (Strike)	13	13
Volatilité attendue	40%	40%
Maturité	7	7
Taux de rendement sans risque	1,67%	1,67%
Taux de dividendes	0%	0%
Juste valeur de l'option	5,26	2,88

La volatilité attendue a été estimée en prenant en compte la volatilité historique du prix des actions d'un panel de sociétés cotées comparables, notamment sur la période historique compatible avec le terme attendu.

Anciens programmes de stock-options

Au 1er avril 2011 et au 5 avril 2012, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise d'acquérir des actions de la Société. Ces deux assemblées générales ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options. Les principales caractéristiques des stock-options pouvant être souscrites au 31/12/2017 et les conditions relatives à leurs attributions dans le cadre de ces programmes sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 2	05/07/2012	salarié	14 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 2	05/02/2012	salarié	3 970	4 années de service	7 ans
Plan n° 3	03/10/2013	Cadre supérieur	10 000	4 années de service	7 ans
Total des options sur actions			27 970		

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice 2017 au titre de ces stock-options s'élève à 1 K€.

Les mouvements d'instruments intervenus sur l'exercice 2017 sont présentés en note **3.10.3**.

3.20 Charges externes

Les charges externes s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Sous-traitance	2 545	1 653
Locations et Charges locatives	844	634
Entretien et réparations	172	100
Primes d'assurance	65	60
Services extérieurs - divers	1 220	714
Personnel extérieur	463	137
Intermédiaires et honoraires	1 859	1 411
Publicité	213	291
Transport	57	80
Déplacement, missions & réceptions	1 218	720
Frais postaux & télécommunications	125	81
Services bancaires	79	59
Autres services - divers	24	27
Autres charges d'exploitation	287	167
Charges externes	9 169	6 134



Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9 169 K€ contre 6 134 K€ au 31 décembre 2016. Cette variation de charges de 3 035 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ l'augmentation du recours à la sous-traitance de 894 K€ sur les projets pharmaceutiques principalement en lien avec le développement de l'activité ;
- ✓ l'augmentation des coûts de locations pour 210 K€ sur la période et qui sont relatifs, essentiellement, aux locations d'hébergements serveurs sur 2017 (hausse de 162 k€). Nous avons aussi l'effet de l'année complète de l'implantation de nouveaux bureaux aux Etats-Unis, à Woburn pour le développement de la filiale et des activités US ;
- ✓ l'accroissement de l'ensemble des autres charges externes (Assurances, publicité, déplacements, frais postaux, services bancaires, etc.), compte tenu du très fort développement du Groupe.

3.21 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et charges financières assimilés	0	-9
Perte des placements	-6	-8
Coût de l'endettement financier net	-6	-17
Pertes de change	-230	-79
Autres charges financières	0	-8
Autres charges financières	-230	-87
Gains de change	79	91
Autres produits financiers	40	81
Autres produits financiers	119	172
Résultat financier net	-117	68

3.22 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Impôt exigible - France	0	0
Impôt exigible - Etranger	4	2
Impôt différé - net	4	-79
Total consolidé	8	-76

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

	2017	2016
Résultat avant impôt	-17 198	-9 188
Taux d'impôt applicable en France à la Société	33,33%	33,33%
Produit d'impôt théorique	-5 733	-3 062
Effet d'impôt sur :		
Autres produits non imposables (CIR - CICE)	-472	-376
Impact des déficits reportables non activés	5 496	2 922
Autres différences temporelles	701	593
Charge d'impôt effective	-8	76

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 78 961 K€ au 31 décembre 2017. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2016 s'élevait à 62 473 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2017 s'élève à 21 361 K€ (16 731 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016). Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en note 2.

3.23 Résultat par action

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net en milliers d'euros	-17 206	-9 111
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 951 702	11 633 759
Titres d'autocontrôle	-20 981	-13 807
Total actions	11 930 721	11 619 952
Résultat net par action (en euros)	-1,44	-0,78
Nombre d'actions potentielles	13 662 209	13 747 133

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note 3.10.3. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Actions gratuites,...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.



3.24 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de la filiale MEDIAN Technologies Inc. de l'US\$ à l'euro.

Il est donc principalement exposé à la variation du taux de change US\$/€. Afin d'en limiter l'impact, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Risque de taux

Au 31 décembre 2017, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro.

Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défaillants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.



Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière.

La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics (OSEO).

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.25 Engagements hors bilan et autres passifs éventuels

3.25.1 Locations

La Société est locataire de ses locaux au siège social de Valbonne. Elle dispose d'un nouveau contrat de location pour ce site :

- ✓ Le contrat de location est sur une durée de 9 années et prendra fin au plus tard le 15 octobre 2024. Le contrat de location est un bail commercial et peut être résilié tous les trois ans à compter de la date d'effet du contrat de location, soit le 16 octobre 2015.

Au 31 décembre 2017, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de ces contrats de location simple (période non résiliable) est le suivant :

	31/12/2017
à un an au plus	183
à plus d'un an mais à cinq ans au plus	
Total	183

Le Groupe est aussi locataire de locaux aux USA, dans l'état de New York. Ces locaux sont occupés par sa filiale MEDIAN Technologies Inc. Le contrat de location est sur une durée de 3 années et prendra fin au plus tard le 30 avril 2019.

Au 31 décembre 2017, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer en K€ au titre de ce contrat de location simple (période non résiliable) est le suivant :

	31/12/2017
à un an au plus	68
à plus d'un an mais à cinq ans au plus	22
Total	90



3.25.2 Actifs et passifs éventuels

Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société est engagée à payer à cet établissement sous conditions, les montants suivants :

- Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31/12/2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2017 et au-delà (provisionné au bilan 31/12/2017).
- 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31/12/2017. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2017 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

3.26 Opérations avec des parties liées

Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société.

Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	1 632	893
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	545	201
Paiements fondés sur les actions	1 443	753
Engagements de retraite	0	38
Jetons de présence	100	50
Total	3 720	1 935

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

Le Groupe n'a conclu aucune autre transaction significative avec des parties liées sur l'exercice.

3.27 Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau

Le montant des honoraires du cabinet PWC figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2017 se décompose ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
- Emetteur	142	73
- Filiales intégrées globalement		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		
- Emetteur	31	40
- Filiales intégrées globalement		
Sous-total	173	113
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
- Juridique, fiscal et social		
- Autres		
Sous-total	0	0
Total	173	113

3.28 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.

Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2017.

3.29 Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènement postérieur à la clôture.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017



**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 2

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 423 163 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Marseille, le 12 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Je soussigné Mr Fredrik BRAG, Président Directeur Général de Median Technologies certifie que le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à la somme d'un-million-quatre-cent-vingt-trois-mille-et-cent-soixante-trois-euros (1 423 163 €).

*Fait à Valbonne
le 23 Mars 2018*



Fredrik Brag
Président Directeur Général